

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vendredi 20 octobre 2023

Le vendredi 20 octobre 2023, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis au Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

La séance est ouverte à 9 heures 49 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons ouvrir notre séance.

Je demande à notre secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel.

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Bécart, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mmes Bergerol, Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, M. Franchi, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, le Moal, Léandri, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mme Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés : Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Timotéo
M. Boudy, pouvoir à Mme Bedin
M. Coscas, pouvoir à Mme Bourg
M. Fromantin, pouvoir à Mme Fourcade
Mme Pitrou, pouvoir à M. Guilcher
M. Sénant, pouvoir à M. Siffredi

M. le Président.- Merci.

APPROBATION DES DÉBATS DES SÉANCES PUBLIQUES

Séance du 17 février 2023

Nous avons, conformément à notre nouveau règlement intérieur, trois procès-verbaux de séance à approuver.

Tout d'abord, celui du 17 février 2023.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le procès-verbal du 17 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Séance du 14 avril 2023

Ensuite, celui du 14 avril 2023.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Séance du 7 juillet 2023

Enfin, celui du 7 juillet 2023.

Même vote : adopté à l'unanimité.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 23.143 – Décision modificative n° 1 du budget départemental pour 2023.

Rapport 23.143 : il s'agit de notre décision modificative concernant le budget départemental pour l'année 2023.

J'ai trois inscrits : Monsieur Baguet, Monsieur Jarry et Monsieur Timotéo.

Monsieur Baguet, vous avez la parole.

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit effectivement de la première décision modificative du budget 2023, relatif à l'ajustement de nos dépenses et recettes, déjà réalisées ou à venir.

Les montants mentionnés dans cette décision modificative sont relativement faibles, si ce n'est que le premier point concerne la baisse des recettes de fonctionnement avec la réduction des DMTO. Nous rencontrons cela sur l'ensemble du territoire national et nous sommes un peu plus marqués dans les Hauts-de-Seine qu'ailleurs, puisque notre activité économique et financière immobilière est souvent porteuse. Je rappelle que nous avons atteint notre sommet en recettes l'année dernière, avec environ 720 millions d'euros.

M. Dian (hors micro).- 719 M€.

M. Baguet.- ... 719 M€ exactement – merci, Monsieur le Directeur général.

Par prudence, vous aviez demandé, Monsieur le Président, à ce que nous inscrivions 600 M€ au budget ; vous aviez été bien prudent, la preuve est qu'il faut encore baisser de 30 M€, malheureusement – ce n'est pas une satisfaction. Nous allons donc perdre 30 M€ de recettes de DMTO.

En revanche, nous allons augmenter nos recettes, notamment sur la fraction du produit national de la TVA. Vous savez qu'on a remplacé une part de la CVAE par la TVA. Il se trouve que la TVA est dynamique, ce qui va nous rapporter 25,3 M€ supplémentaires, mais je voudrais préciser, Monsieur le Président, pour l'ensemble de nos collègues, que si nous étions restés à l'ancien système, nous aurions encaissé 31,9 M€. Il ne faut pas penser qu'il s'agisse de recettes supplémentaires, puisque, de fait, ce sont des recettes diminuées quand même de 6 M€.

Sur la fraction de la TVA compensant la taxe foncière sur les propriétés bâties, la dynamique des bases qui s'élève à 7,1 %, effectivement, aurait été favorable pour nous, mais comme la TVA augmente, nous récupérons 14 M€ supplémentaires.

Nous avons également quelques recettes supplémentaires sur la taxe sur la consommation finale d'électricité, les frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti, la part de fonctionnement du FCTVA et la dotation globale de fonctionnement, ce qui fait que, globalement, nous percevons 13 M€ de recettes supplémentaires.

Dans les dépenses, l'ajustement s'élève à 14,8 M€, notamment :

- est maintenue l'Allocation personnalisée d'autonomie qui sera abondée de 7 M€ ;
- 4,8 M€ au titre de la délégation de service public de la restauration scolaire, dont 3,3 M€ pour le versement d'indemnités de compensation tarifaire et de perte d'exploitation et 1,5 M€ pour la revalorisation à la hausse des dépenses en raison du montant de participation moyenne des familles et de l'augmentation des prix ;
- nous allons dépenser 4,7 M€ sur les dépenses bâtimentaires : entretien des bâtiments départementaux et maintenance des collèges et du Pôle Léonard de Vinci où nous sommes présents aujourd'hui ;
- également 1 M€ de plus pour la prise en charge des titres de restauration des agents départementaux ;
- mais comme il y a une baisse des DMTO, notre participation au fonds national de péréquation des DMTO va baisser de 3,9 M€.

Enfin, il est proposé de réduire les crédits pour dépenses imprévues de 20,6 M€ afin de maintenir leur montant à 3 M€.

Je tiens à rajouter un petit mot sur la tendance nationale : dans la loi de finances qui a commencé à être débattue à l'Assemblée nationale, on parlait d'une revalorisation des bases qui pourrait s'élever à 4,2 % l'année prochaine ; je ne sais pas si le Sénateur Ouzoulias peut nous le confirmer, mais il semblerait que les bruits qui circulent au Parlement aujourd'hui feraient passer ce montant à 5,3 % d'après les chiffres qui circulent, donc on pourrait avoir une augmentation des bases qui nous servirait tous, Départements et Communes réunis, qui serait une bonne nouvelle – on parle de 5,3 %, mais je ne sais pas où on en est.

Voilà, Monsieur le Président, la situation dans laquelle nous sommes. Cela veut dire qu'il faut être vigilant et vous aviez eu raison de proposer des DMTO à 600 M€.

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

Je l'avais indiqué, j'ai également comme intervenant Monsieur Jarry, à qui je donne la parole.

M. Jarry.- D'ailleurs, il ne faut pas simplement dire « *Monsieur le Sénateur* » mais « *Monsieur le Vice-président du Sénat* » ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. Baguet.- Oui, c'est vrai !

M. Jarry.- Cette première décision modificative du budget départemental pour l'exercice budgétaire, cela a été dit par Pierre-Christophe Baguet, comporte des variations dans les prévisions en matière de recettes, et dans cet esprit, nous notons une diminution significative de la prévision du produit des Droits de mutation à titre onéreux de l'ordre de 30 M€ par rapport aux prévisions, cette baisse étant liée, évidemment, au contexte défavorable du marché de l'immobilier, mais qui avait explosé ces dernières années, particulièrement dans le département du 92, dans lequel l'activité spéculative au plan immobilier est presque devenue un sport national.

Par ailleurs, il est vrai que la dynamique des recettes est inférieure à ce qu'elle aurait été si le Département avait continué à percevoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et, a fortiori, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). À ce sujet, le groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine continue de déplorer cette suppression qui constituait le dernier impôt qui liait les entreprises avec les territoires dans lesquels elles sont implantées, mais nous rappelons que cette suppression proposée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2023 rejoint d'ailleurs les innombrables aides aux entreprises, que ce soit par le truchement de niches fiscales, de niches sociales ou de subventions. J'allais dire que cette politique d'assistanat aux entreprises, c'est bien la droite qui la porte depuis longtemps, c'est presque consubstantiel à son existence, avec le soutien parfois de socialistes – j'ai évidemment en tête Dominique Strauss-Kahn quand il était ministre de l'Économie –, mais cette politique d'assistanat aux entreprises n'est pas neutre, tant s'en faut, puisqu'elle est financée par une hausse conséquente de la fiscalité des ménages, par la dette et par une détérioration des services publics.

Toutefois, il faut évidemment nuancer ce constat sur la perte de recettes avec les fractions de TVA telles qu'elles ont été annoncées.

Au chapitre des dépenses, il est proposé des hausses de crédits à 14 M€, portant le montant des dépenses liées de fonctionnement 2023 à 2 016 M€ hors dépenses imprévues. Si nous entendons que cette hausse soit due pour 7 M€ à l'augmentation des dépenses liées à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour le volet maintien à domicile, nous comprenons moins bien les ajustements liés à la restauration scolaire, plus exactement nous nous interrogeons notamment sur les 1,46 M€ au bénéfice d'un prestataire titulaire de la DSP, soi-disant pour couvrir son déficit lié à la crise sanitaire, qui, quand même, remonte à 2020.

Pour les résultats financiers globaux du Département, évidemment, nous verrons au compte administratif 2023 si les excédents budgétaires sont enfin revenus à un niveau acceptable.

M. Baguet (hors micro).- C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses.

M. Jarry.- Oui, c'est pour ça que j'ai dit que nous attendrons le compte administratif 2023 pour faire les comptes.

En tout cas, ayons bien conscience du fait que la demande sociale s'accroît en ce moment, une augmentation, d'ailleurs, à laquelle les services sociaux du Département, affaiblis par des années de diète, ne sont pas en mesure de répondre, et donc ne répondent pas.

Je citerai évidemment, à titre d'exemple, la situation toujours très difficile du SST6 qui couvre les Communes de Rueil-Malmaison et de Nanterre ; ces personnels sont en grande souffrance en raison du sous-effectif, de difficultés de recrutement, de départs incessants, de *burnouts*. Face à ces situations, les équipes sont notamment dans l'incapacité de répondre à leurs missions d'accompagnement social, quand bien même ces dernières relèvent d'une mission obligatoire des Départements. Ce constat catastrophique n'est pas nouveau, c'est pourquoi je vous interpelle de nouveau sur ce sujet, car les effets n'en demeurent pas moins concrets.

Prenons l'exemple des foyers confrontés à un risque d'expulsion locative qui ne sont pas, très peu ou mal accompagnés par les services du Département. Ces derniers jours, à Nanterre, plusieurs familles avec des enfants en bas âge ou adolescents ont été mises à la rue par le bailleur Segens, alors que leur situation pouvait être résolue avec un

accompagnement social et financier adapté. À titre d'exemple, une mère et son enfant de onze ans ont été expulsés vendredi dernier, alors que l'enfant revenait du collège, la mère n'avait a priori qu'une dette de 4 000 € de loyer et venait de signer un nouveau contrat de travail. Un accompagnement social aurait certainement permis d'éviter cette expulsion. En raison de la saturation du 115 et des défaillances du Département, c'est le CCAS de la Ville de Nanterre qui a dû prendre en charge les nuitées d'hôtel ; pour certaines des familles, leur situation semblait critique. D'ailleurs, face à cette situation sociale, les associations et le 115 ont désormais de plus en plus tendance à orienter les personnes sans solution d'hébergement vers les CCAS des Villes, tant ils savent que, en tout cas pour ce qui est du SST6, il est défaillant.

Je rappelle que l'action sociale du Département est sa compétence la plus importante, encore faut-il en faire une priorité politique. On est évidemment loin du compte dans les Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, une intervention très courte qui se situera dans la continuité des propos de notre collègue Jarry, même si je ne souscris pas totalement à un certain nombre d'éléments d'archéologie politique qu'il a pu exhumer de décisions prises par...

M. Baguet (hors micro).- Strauss-Kahn.

M. Timotéo.- ... un gouvernement de gauche auquel la totalité des sensibilités de gauche participait alors. (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Cela étant dit, vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur Baguet, l'économie générale du budget principal n'est pas modifiée par cette décision modificative, la première de l'année, sans doute d'autres à venir à la prochaine séance, une petite DBM. Je ne reviens pas sur les éléments explicatifs qui ont été donnés sur l'impact de l'inflation, l'augmentation

des taux d'intérêt, et donc les effets collatéraux sur le marché immobilier et, par voie de conséquence, sur les Droits de mutation tels qu'ils ont été clairement évoqués.

Il est vrai que nous sommes dans un contexte dans lequel les Départements, et en l'espèce le nôtre, ont perdu une ressource apportée par la taxe foncière sur le bâti. Je dois dire qu'on peut aussi faire le constat que cette recette et ce pouvoir de taux que nous avons, on l'a finalement assez peu mobilisé – je ne veux pas revenir sur les niveaux de taux historiques, le pouvoir de taux qu'on avait était là, mais on ne l'a pas beaucoup actionné.

Cela étant dit, une baisse de 5 % des prévisions de DMTD, c'est sans doute sage ; on verra si la fin de l'année nous permettra de rattraper cela ou pas. Cette baisse des Droits de mutation est largement compensée quand même par la fraction de TVA que l'on perçoit : on diminue de 30 M€ d'un côté et on augmente de 39 M€ de l'autre ; je ne dis pas qu'il y a des vases communicants, mais, tout de même, la situation n'est pas si détériorée qu'on veut bien le dire dans l'immédiat, même si elle n'est pas au beau fixe.

Deux remarques pour finir sur cette délibération.

D'abord, et je pense qu'on ne peut que le regretter, en tout cas notre groupe le regrette, le grand gagnant de cette décision modificative est le prestataire Elix, qui, au travers d'indemnités contractuelles ou de révision de prix, récupère des sommes considérables. Je note d'ailleurs qu'il semble être différemment impacté par l'inflation, parce que l'impact sur la révision de prix qu'il nous propose, qui est donc inscrite, est de plus de 8 %, quand son concurrent Sodexo n'est qu'à 6 %, donc il « ramasse » un peu au passage, pour le dire de manière un peu vulgaire.

Dernier point, du côté des recettes d'investissement, on désinscrit 75 M€ de la cession du bâtiment de l'ancienne sous-préfecture de Boulogne avec des retards que l'on comprend, et c'est l'occasion pour nous de peut-être vous demander, Monsieur le Président, de nous faire un petit point sur l'état d'avancement de la vente du bâtiment de l'ancien Hôtel départemental qui, peut-être, pourrait venir aussi abonder les recettes dans un avenir que l'on n'espère pas trop éloigné.

Vous comprendrez que dans ce cadre, notre vote sera le même que celui du budget primitif, à savoir un vote contre cette décision budgétaire modificative.

Je vous remercie.

M. le Président.- Quelques éléments de réponse.

D'abord, concernant la baisse des Droits de mutation, si ma mémoire est bonne, lors du vote du budget, et comme l'a rappelé Monsieur Baguet, nous avons décidé d'inscrire une recette de 600 M€ et il me semble que sur les bancs de l'Opposition, et venant en particulier de Monsieur Jarry, il avait été indiqué que nous étions plus que prudents. Je crois que même Monsieur Baguet avait un peu rappelé à l'ordre Monsieur Jarry, puisque ce dernier allait jusqu'à parler « d'inscription insincère ».

M. Baguet (hors micro).- Oui.

M. Jarry (hors micro).- C'est possible...

M. le Président.- Force est de constater que, malheureusement, nos prévisions étaient plutôt bonnes, puisque nous avons déjà pu nous rendre compte que sur la fin 2022, les deux derniers mois étaient à la baisse.

Pour revenir à ce qu'a dit Monsieur Timotéo sur le fait que, finalement, la fraction de TVA rattrape la baisse de DMTO : non. Ou alors, je ne sais pas comment vous calculez.

Nous avons 39 M€, de mémoire, de fraction de TVA en supplément, mais comme l'a indiqué Monsieur Baguet, par rapport à ce que nous aurions pu avoir entre le FCTVA et également la taxe foncière, en réalité, c'est loin déjà de compenser les pertes que nous avons du côté des DMTO. L'an dernier, me semble-t-il, nous avons 720 M€ de recettes à peu près de DMTO, 720 ou 740, Monsieur Baguet...

M. Baguet (hors micro).- 719.

M. le Président.- ... 719, et nous en sommes à 570 ; l'écart de FCTVA est de 39 ; cherchez l'erreur !

Alors, les chiffres, on les manipule, en tous les cas vous les manipulez, comme vous voulez, mais le compte des DMTO était l'an dernier à 720, il n'était pas à 600 ; 600, c'est notre prévision budgétaire pour 2023. Nous avons 720 M€ de recettes, 719 exactement, nous n'en sommes déjà plus qu'à 570, et vous me dites que c'est compensé par 39 ?! Je ne sais pas comment vous calculez, mais ce n'est pas tout à fait cela.

Et je pense, malheureusement, que ce sera encore plus bas d'ici la fin de l'année, pour la simple et bonne raison qu'on voit que depuis le mois d'août, cela chute encore plus fortement. À fin septembre, nous étions, en 2022, à 545 580 k€ de recettes de DMTO ; cette année, à fin septembre, nous en sommes à 386 469 k€, donc j'espère que nous arriverons aux 570 M€. Je n'en suis même pas sûr, loin s'en faut, parce que si vous calculez, il faut qu'en trois mois, il y ait énormément de millions qui rentrent, donc je pense qu'au contraire, nous aurons encore une baisse par rapport aux prévisions.

Sur Elior, vous y êtes déjà venus plusieurs fois. Ce sont toujours les mêmes questions, et donc toujours les mêmes réponses. L'État lui-même a autorisé ces entreprises à pouvoir bénéficier, suite à l'inflation, de renégociations. Nous avons simplement appliqué ce qui leur était permis pour rattraper les hausses importantes liées à l'inflation.

Je vous rappelle aussi, et vous n'en avez pas fait cas, qu'il faut prendre en compte la différence entre la dépense et la recette. En effet, nous payons forcément toutes ces augmentations à travers les prestataires. D'abord l'augmentation que nous avons décidée pour une meilleure qualité de l'ordre de 10 M€, mais également, suite à l'inflation, les réajustements. Pour autant, nous n'avons pas augmenté les tarifs pour les familles, puisque nous avons considéré qu'elles sont dans des situations assez difficiles comme cela et qu'il ne faut pas en rajouter. Ce dernier aspect crée aussi une différence entre les dépenses qui augmentent fortement et les recettes qui, elles, stagnent, puisque nous n'avons pas augmenté les tarifs, mais vous ne l'avez pas vu ou vous n'avez pas voulu le voir.

Monsieur Jarry, concernant les SST, et le cas que vous évoquez, et que je ne connais pas personnellement, je tiens à préciser que pour arriver à une expulsion, il faut que la force publique soit autorisée par le Préfet... Vous parlez de 4 000 €, je ne connais pas le dossier, je ne rentrerai pas dans le détail, mais il est quand même rare qu'on arrive à une expulsion, en plus avec un enfant, et que le concours de la force publique soit autorisé pour seulement 4 000 €.

Pour autant, je n'accepte pas la remise en cause de nos personnels. Ils sont effectivement encore en sous-effectif, mais de moins en moins, puisque nous avons une nouvelle fois un solde positif cette année. Il y a beaucoup moins de départs -de l'ordre, de mémoire, de soixante-neuf départs- mais nous avons fait cent quatre-vingt-une embauches, donc le solde net est positif, grâce à toutes les mesures que nous avons prises.

Il en manque encore aujourd'hui, mais si nous comparons la situation avec celle d'il y a deux ans, globalement, sur les SST, il ne manque plus qu'une centaine de personnes et nous continuons à essayer d'embaucher. Nous sommes de plus en plus attractifs du fait de mesures que nous avons prises. Même en étant en sous-effectif, nos personnels se donnent à fond. Dire qu'on ne rend pas le service, c'est les mettre en cause, et ça, je ne peux pas l'accepter.

Je vous rappelle par ailleurs que les solidarités représentent 60 % de nos dépenses de fonctionnement, que nous avons pris ici un certain nombre de mesures collectivement, puisqu'il me semble que vous les avez votées. Nous avons décidé de nombreuses revalorisations, y compris pour le FSL – puisque vous parliez tout à l'heure d'une expulsion –, grâce auxquelles les sommes des aides que nous apportons ont fortement augmenté. Je pourrais ainsi multiplier les exemples, mais en tous les cas, le personnel travaille, et travaille bien, pour s'occuper de nos concitoyens qui peuvent être en difficulté. Quand vous évoquez les CCAS, ils ont aussi un rôle à jouer, il est normal qu'eux aussi le jouent.

Après, vous votez contre cette décision modificative, et c'est normal, puisque vous avez voté contre le budget. Il n'y a pas grand-chose dans cette DM, je ne sais pas si cela appelait un vote contre, mais enfin bon, c'est normal, l'acte essentiel politique étant le budget, il faut bien que, quand même, vous marquiez et vous essayiez de marquer votre différence, puisque vous n'êtes pas, jusqu'à preuve du contraire, dans la Majorité. Donc vous votez contre, et j'en prends acte.

Avant de mettre aux voix la décision modificative, je vous propose – c'est moi qui dois le faire – un amendement, puisque cet amendement va la modifier à hauteur de 30 000 €, pour le chapitre fonctionnel 944, qui concerne les frais de fonctionnement des groupes politiques. En effet, il n'y a pas, pour ce chapitre, de possibilité de mouvement, l'enveloppe étant dédiée. Des augmentations ont été décidées, il y a eu un départ à la retraite... Il faut donc réajuster ce chapitre. Cet amendement porte sur cet ajustement de 30 000 €.

Je mets d'abord l'amendement aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Maintenant, je mets l'ensemble de la décision modificative aux voix.

L'Opposition est contre.

Il n'y a pas d'abstention.

La Majorité est pour.

Rapport n° 23.144 – Décision modificative n° 1 du budget départemental pour 2023 – Autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE).

Rapport 23.144 : « Décision modificative n° 1 du budget départemental pour 2023 – Autorisations de programme et d'engagement » ; je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Même vote.

Rapport n° 23.145 – Décision modificative 2023 n° 1 – Établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe.

On passe au rapport suivant, avec la décision modificative concernant les établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

J'ai deux inscrits : Madame Mouaddine et Monsieur Timotéo.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons bien pris note de l'avis avec réserve, en lien avec la discussion que nous avons eue en Commission, du Département concernant le Projet régional de santé proposé pour les cinq années à venir, dit « PRS 3 »...

M. le Président.- On n'en est pas là.

Mme Mouaddine.- Ah...

M. le Président.- On en est au 23.145, pour l'Aide sociale à l'enfance, la décision modificative.

Mme Mouaddine.- Ah oui ! Excusez-moi...

M. le Président.- Vous anticipez trop.

Mme Mouaddine.- Excusez-moi...

M. le Président.- On vient à peine de commencer la séance, on n'est pas à la fin ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Mme Mouaddine.- Je reprends...

Nous savons à quel point les structures de l'ASE ont besoin de moyens humains et financiers, nous voterons, bien sûr, en faveur de cette délibération.

Nous avons pointé par le passé un certain nombre de dysfonctionnements qui restent d'actualité et que je tiens à rappeler à cette Assemblée.

Le rapport fait état de montants et de travaux concernant la Pouponnière sans faire de différence entre deux structures bien distinctes : celle du Plessis et une à Asnières. Celle d'Asnières, d'ailleurs, devait faire l'objet de travaux. Nous avons pointé du doigt le fait que le bâtiment était une passoire thermique et que les ateliers techniques avaient été improvisés dans le parking, donc pourriez-vous nous indiquer si, depuis, ces travaux ont été réalisés ?

Concernant le recrutement d'intérimaires, nous avons connaissance des tensions, bien sûr, dans l'ensemble des métiers du médico-social, cela affecte également nos Communes, mais nous rappelons cependant que des actions fortes doivent être prises pour augmenter l'attractivité des postes du Département, car nous ne pouvons nous satisfaire de pérenniser le recours à l'intérim.

Enfin, certains établissements tels la Cité de l'Enfance continuent à pousser les murs pour pouvoir accueillir des enfants. Nous avons alerté sur la diminution du nombre des places d'accueil pérennes entre 2015 et 2020. Nous plaçons donc pour une augmentation

des capacités d'accueil au sein des structures du Département et le recours à des structures externes est une solution mais ne doit pas être la seule solution.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

J'avais un autre inscrit, je crois que c'est Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Oui, merci Monsieur le Président.

Je ferai une intervention très courte sur cette décision modificative somme toute technique, puisqu'elle intègre l'impact de revalorisations de points d'indice, essentiellement sur la masse salariale, plus la prime de pouvoir d'achat que nous avons votée en son temps.

Je ne vais pas revenir sur ce que vient de dire notre collègue sur la place de l'intérim dans les dépenses salariales, elle est retranscrite là, on sait les difficultés de recrutement auxquelles le Département doit faire face, on sait aussi les efforts qui sont faits, je ne veux pas les minorer ; même si la marge de progression est encore importante, des efforts sont faits sur le recrutement. Je ne reviens pas sur la question de l'attractivité des professions, car nous partageons ici, je pense, le contexte complexe qui prévaut dans ce milieu.

Je note, sur la question des recettes d'investissement, malgré tout, qu'on a beaucoup de reprises – et c'est normal... enfin techniquement normal, ensuite, le niveau peut se discuter – d'excédents budgétaires sur l'ensemble des structures qui sont citées, que ce soit la Pouponnière (2,5 M€ d'excédent), la Cité de l'Enfance (5,5 M€ d'excédent de fonctionnement), le Centre maternel les Marronniers (2,4 M€ d'excédent). Je pense donc que nous disposons d'un peu d'argent pour progresser sur le sujet ; je pense que le budget n'est pas un problème dans notre Département, il provient sans doute d'autres horizons.

Toujours est-il que dans la continuité du vote que nous avons eu sur le budget primitif concernant ces établissements, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président.- Merci.

Quelques éléments de réponse.

D'abord, Monsieur Timotéo, sur le budget d'investissement, les reprises, ce sont des jeux d'écritures. Je crois que je vous l'avais expliqué, c'est vrai, c'est complexe. Comme j'avais pu vous l'indiquer dans le détail, il n'y a pas des millions qui dorment en investissement et qui ne seraient pas utilisés. C'est un système très complexe, j'en conviens bien, mais c'est la règle, c'est la loi.

Concernant, Madame Mouaddine, les travaux, comme pour la Cité de l'Enfance au Plessis-Robinson, si des travaux doivent être faits à Asnières, ils seront faits, il n'y a aucun problème là-dessus. Maintenant, la date exacte, je ne vais pas vous la donner, mais vous pouvez vous rapprocher de Madame Le Moal ou des services qui vous donneront tout cela.

Concernant le recours à l'intérim, ce n'est pas simplement parce qu'on est en manque d'effectifs. Certes, je l'ai dit, il nous manque encore une petite centaine, et ce une fois encore, Monsieur Timotéo, vous l'avez indiqué, malgré tous les efforts que nous faisons pour être attractifs. Je crois que, d'ailleurs, nous sommes quasiment le seul Département à arriver à être en solde positif et de façon importante, je l'ai dit tout à l'heure. Rien que sur un an, entre départs et arrivées, nous avons un solde de plus cent vingt ou cent trente, ce qui n'est pas le cas ailleurs, et qui démontre bien quand même l'attractivité de notre Département.

Pour autant, il y a des remplacements inévitables. Même si nous avons ces cent personnes supplémentaires, nous ne pourrions pas remplacer certaines absences uniquement en mobilisant les effectifs existants. Nous n'allons pas être en sureffectif, et nous avons donc recours à l'intérim, pour une raison simple : il y a des arrêts maladie, parfois, pour certains, de longue durée, et vous n'avez pas le droit de remplacer quelqu'un qui est en arrêt maladie longue durée par un autre fonctionnaire, c'est le texte. Pour autant, cette personne manque, et si l'on veut que le service soit rendu et que l'on s'occupe correctement des enfants, il faut quand même bien avoir quelqu'un en face. Nous avons donc recours à l'intérim. Même lorsqu'on sera à plein – ai-je envie de dire – et qu'on aura fini de recruter les cent personnes, il se peut, probablement, que nous ayons encore recours à de l'intérim, comme toute collectivité même si nous sommes parmi les collectivités, au niveau départemental, ayant le taux de vacance le plus faible, parce que je crois que nous sommes à hauteur de 12 % quand la moyenne des Départements est à hauteur de 15 %.

Dans vos Communes, c'est pareil, vous n'avez jamais 100 % des effectifs qui sont là tous les jours, en permanence, il y a toujours un taux de vacance.

En même temps, nous avons des hausses d'effectifs dans nos structures, ce qui est le deuxième volet de l'appel à l'intérim. Cette hausse d'effectifs concerne également, selon les structures, des enfants qui ont des problématiques plus importantes que par le passé et qui nécessitent quasiment une personne par enfant, et donc on recrute et on a recours, pour ces cas-là, aussi à des intérimaires. Je pense que ce n'est pas une satisfaction. On propose aux gens qui sont bons, qui font de l'intérim, de les recruter ; ils préfèrent rester intérimaires, malgré notre attractivité, c'est comme cela.

Il y a donc les deux phénomènes : une augmentation des effectifs, et une augmentation du nombre d'enfants qui ont besoin d'un accompagnement renforcé.

Sur les structures, vous le savez, on a pris des décisions. Après, on n'a pas de baguette magique, entre le moment où on prend la décision et la livraison, il faut lancer les concours d'architectes, après il faut déposer les permis de construire et les obtenir, puis les appels d'offres travaux, les délais de travaux... Avec toutes étapes, il va s'écouler trois ans.

Or, nous avons pris la décision de créer trois, voire quatre structures supplémentaires : celle de Villeneuve-la-Garenne, celle de Rueil-Malmaison, (sur ce projet, les choses avancent bien, puisque dernièrement, et des membres de l'Opposition font partie du jury – n'est-ce pas, Monsieur Datcharry –, nous avons sélectionné l'équipe de maîtrise d'œuvre qui fera le projet) , et la Maison de l'avenir à Nanterre, où les travaux sur une partie du site ont débuté, sont en cours, et où, normalement, nous livrerons d'ici la fin de l'année une structure qui sera la préfiguration de l'autre projet, qui, lui, est plus important.

Il y a un quatrième projet, qui est en cours de réflexion – vous n'étiez pas au courant, parce que c'est en cours de réflexion –, qui pourrait être sur Sceaux, puisque nous avons recensé, là aussi, une propriété départementale qui ne sert plus. C'était une ancienne crèche, qui a été désaffectée, et donc on pourrait l'utiliser aussi pour de l'accueil.

Après, ces décisions sont prises, mais il faut laisser le temps au temps de pouvoir réaliser. Le problème que nous avons, et nous ne sommes pas les seuls, est que, si cela s'était un peu calmé pendant le Covid, l'arrivée de MNA a repris et a repris de façon beaucoup plus importante même qu'avant la crise sanitaire. A un moment donné, on a beau faire tout ce qu'on veut, tant que les structures ne sont pas créées, et qu'il n'y a pas plus de places d'accueil non plus auprès d'associations, d'organismes, cela prend du temps.

Si l'afflux continue à être aussi conséquent, on pourra faire tout ce que l'on veut et construire, à un moment donné, il faudra aussi peut-être regarder les choses.

Sur ce point, il me semble qu'il y a eu une réflexion d'une Ministre en charge, qui ne me semble pas, d'ailleurs, être la bonne, disant qu'éventuellement, l'État pourrait renationaliser. Je ne vois pas ce qu'il fera de plus. Si c'est lui, l'Etat qui en prend la charge c'est lui qui sera embêté, puisqu'il a même fait voter une loi disant qu'il ne faut plus l'hôtel, donc comment fera-t-il ? Aujourd'hui, on nous reproche de mettre encore des enfants à l'hôtel, mais comment feront-ils s'ils renationalisent ?

Qu'on le veuille ou non, je le dis depuis un moment – et après, je dis toujours ce que je pense –, on a effectivement en charge les enfants mineurs. Tous les enfants mineurs, tous, je ne fais pas de différence. Par contre, nous n'avons pas la charge des majeurs, et avant de savoir si l'enfant est majeur ou mineur, c'est un problème d'immigration et cela relève de l'État. Donc, déjà, dans un premier temps, avant de dire qu'on renationalise, que l'État assume ses responsabilités et ne nous confie que les enfants mineurs et s'occupe des majeurs, puisque là, c'est un problème migratoire et ce n'est pas un problème d'accueil de mineurs à l'enfance.

Oui, Madame Le Moal ? Mais on ne va pas non plus trop prolonger...

Mme Le Moal.- Bonjour à tous.

Très brièvement, pour les travaux, je tiens simplement à préciser ce qu'a dit le Président : on peut se réjouir, et plusieurs élus de l'Opposition étaient là, de la rénovation du pôle accueil de jour de la Cité de l'Enfance qui permet de doubler les capacités d'accueil et de prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques sur la Cité de l'Enfance.

Dire aussi que pour Asnières, les travaux sont programmés, ils vont débuter, et pour le Plessis, les travaux se poursuivent sur un certain nombre de phases, donc nous y sommes évidemment très attentifs. Le Centre maternel et infantile des Marronniers, nous l'avons visité avec plusieurs d'entre vous dans l'Opposition, les chambres sont rénovées pour accueillir dans de très bonnes conditions les mamans avec leurs enfants en bas âge, donc sur toutes les phases de travaux, nous sommes extrêmement mobilisés.

M. le Président.- Merci.

Je mets la décision modificative aux voix, il y a trois délibérations.

La première concerne la Pouponnière.

Qui est contre ?

Abstention de l'ensemble de l'Opposition ou seulement du groupe de Monsieur Timotéo ?

M. Ouzoulis.- Nous votons pour.

M. le Président.- Le groupe de Monsieur Timotéo s'abstient.

Le groupe Communiste, Citoyen etc. ... c'est tellement long... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Un élu.- Ouzoulis !

M. le Président.- Voilà, le groupe Ouzoulis... *(Rires sur les bancs de l'assemblée départementale)*

... et la Majorité votent pour.

Sur la Cité départementale de l'Enfance, même vote.

Sur le Centre maternel, même vote.

Rapport n° 23.146 – Décision modificative 2023 n° 1 – Budget annexe d'assainissement.

On passe au rapport 23.146, concernant la décision modificative pour le budget annexe d'assainissement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.147 – Décision modificative 2023 n° 1 – Budget annexe d'assainissement – Délibérations complémentaires.

Sur le 23.147, toujours une décision modificative et concernant toujours le budget annexe d'assainissement, deux délibérations complémentaires : la première concerne le besoin d'emprunt et la deuxième concerne des autorisations de programme.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix la première délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.148 – Compte-rendu de l'utilisation des crédits de dépenses imprévues.

On passe ensuite au rapport 23.148, qui est le compte-rendu de l'utilisation des crédits de dépenses imprévues.

Il s'agit de donner acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.149 – Prorogation du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à SOGARIS (SID).

Sur la 23.149, la prorogation du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à SOGARIS, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 23.150 – Protocoles transactionnels – Sinistre causés par des arbres – Clichy et Villeneuve-la-Garenne.

Rapport 23.150 : il s'agit de protocoles transactionnels pour des sinistres causés par des arbres à Clichy et à Villeneuve-la-Garenne.

La première délibération concerne le sinistre de Clichy, la deuxième celui de Villeneuve-la-Garenne.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote pour les deux délibérations : unanimité.

Rapport n° 23.151 – Compte-rendu sur les actions en justice – Mai-juillet 2023.

Rapport 23.151 : il s'agit du compte-rendu sur les actions en justice de mai à juillet 2023.

Il s'agit de donner acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Unanimité pour donner acte.

TRANSPORTS

Rapport n° 23.118 – Compte-rendu des offres notifiées aux expropriés et des réponses à leurs demandes – Juin 2021 - juillet 2023.

Rapport 23.118 : le compte-rendu des offres notifiées aux expropriés et des réponses à leurs demandes allant de juin 2021 à juillet 2023.

Il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 23.152 – Protocole transactionnel – SOGEA IDF et Valentin Environnement et Travaux publics – Tramways T1 et T2.

Rapport 23.152 : il s'agit d'un protocole transactionnel entre SOGEA Ile-de-France et Valentin Environnement et Travaux public concernant les trams T1 et T2.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.153 – Nanterre – Schéma viaire du secteur du Croissant – Convention-cadre.

Rapport 23.153 : il s'agit du schéma viaire du secteur du Croissant à Nanterre pour une convention-cadre.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 23.119 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

Rapport 23.119 : il s'agit de la mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.120 – RD 920 – Déclassement et cession de surplombs – Bourg-la-Reine.

Rapport 23.120 : il s'agit de déclassement et cession de surplombs à Bourg-la-Reine, le long de la départementale 920, la première délibération portant sur le déclassement et la seconde sur la cession.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote pour les deux délibérations : unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 23.121 – Collèges – Dotations prévisionnelles de fonctionnement – Année 2024.

Enfin, j'en arrive au rapport 23.121 concernant les collèges et les dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2024.

J'ai deux inscrits : Madame Genthon et Monsieur Benarafa.

Madame Genthon ?

Mme Genthon.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues, je voudrais d'abord, au nom de notre groupe, rendre hommage à Dominique Bernard, professeur de français assassiné la semaine dernière dans la cour de la cité scolaire Gambetta-Carnot d'Arras où il enseignait, alors qu'il s'interposait pour protéger les élèves face à une attaque terroriste. Je voudrais également avoir une pensée pour ses collègues blessés, qui se sont aussi mis en danger pour arrêter le meurtrier.

Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, ce nouveau drame nous rappelle que le combat contre le terrorisme et l'obscurantisme qui l'alimente n'est pas terminé. C'est précisément parce que l'école publique et ses personnels sont essentiels pour lutter contre cet obscurantisme et contre l'ignorance, pour former les futurs citoyens et citoyennes, pour transmettre les valeurs de la République, qu'ils sont ainsi visés.

Dans leurs missions et leurs engagements professionnels, les enseignants sont malheureusement bien peu soutenus par leur ministère de tutelle et par les politiques gouvernementales menées ces dernières années, des politiques qui n'ont fait que dégrader leurs conditions de travail et de formation, de même que leurs salaires qui sont parmi les plus bas des systèmes éducatifs européens, accentuant toujours plus leur légitime sentiment d'être méprisés et déconsidérés.

Cette dégradation du métier d'enseignant entraîne aussi, logiquement, une dégradation des conditions d'apprentissage de nos jeunes et un renforcement des inégalités sociales dans l'éducation.

Nous faisons nôtres les mots de l'historien Michel Winock, qui dit que : *« Les brèches se sont multipliées dans notre système éducatif. La mort dramatique d'Agnès Lassalle, enseignante d'espagnol, en février 2023, après celle de Samuel Paty, projette une lumière crue sur notre Éducation nationale, à remettre impérativement au premier rang des priorités politiques »*.

Nous avons ici, l'an passé, dénoncé tous ensemble la mauvaise gestion et les renoncements gouvernementaux en ce domaine. Les personnels éducatifs ont donc besoin de tout notre soutien, et sans doute d'efforts supplémentaires de notre part ; notre Département en a les moyens.

En ce sens, Monsieur le Président, nous sommes surpris de constater une baisse de 2,8 % de la dotation proposée pour 2024 par rapport à celle de l'an passé. Nous pensons que cela va à contresens de ce dont a besoin notre école publique. Les élèves qui viennent y apprendre les valeurs de la République ont besoin du meilleur accompagnement possible. Les hommes et les femmes qui y travaillent, qui y enseignent, parfois au péril de leur vie, ont besoin de notre soutien renforcé. Les représentants des personnels au dernier CDEN l'ont souligné, la baisse est importante dans plusieurs collèges. Au total, ce sont les deux tiers des collèges des Hauts-de-Seine qui ont une dotation en baisse, soit soixante-quatre établissements. De plus, les forfaits pour les classes relais ULIS et UPE2A n'augmentent pas et pour la douzième année consécutive, les forfaits alloués par élève stagnent.

J'entends le fait que les ajustements sont liés à la reprise en gestion directe de certains contrats d'entretien, de même qu'à une baisse des effectifs des élèves dans les établissements. Pour autant, l'inflation continue de progresser et l'application d'un coefficient correcteur pour la compenser ne suffit malheureusement pas. Les personnels le soulignent encore : dans la réalité, c'est une dégradation des moyens alloués, et l'insuffisance des crédits pédagogiques n'offre pas les meilleures conditions de réussite, particulièrement pour les élèves les plus fragiles.

Nous avons, en outre, deux remarques qui nous ont été remontées de la part des établissements.

La première concerne les voyages scolaires, à l'étranger ou en France, qui ne sont plus financés par notre Département. Pour les élèves issus des familles les plus modestes, ces voyages sont une occasion parfois unique de découvrir d'autres régions, d'autres activités, mais ils représentent un coût parfois impossible à prendre en charge pour les familles les plus fragiles. Ainsi, un élève peut passer sa scolarité de la sixième à la troisième sans avoir eu l'opportunité d'effectuer un voyage scolaire. Un soutien de notre collectivité pourrait être envisagé, nous semble-t-il.

La deuxième concerne les sorties culturelles et sportives. Le Département met à disposition des cars pour certains événements, mais pas pour tous. Or, par exemple, dans la classe du collège Pompidou de Villeneuve-la-Garenne gagnante l'an dernier du Trophée aventure, seuls trois élèves étaient présents à la remise de prix à Sèvres, puisque trop loin et trop coûteux. Cette occasion manquée de célébrer une réussite est, pour ces jeunes, regrettable et contre-productive sur le plan pédagogique.

Enfin, ces enjeux concernent particulièrement les élèves des quartiers populaires et les établissements au sein desquels l'indice de position sociale est bas. Alors, continuerons-nous de creuser ces inégalités ou, au contraire, déciderons-nous de les combattre en mettant les moyens nécessaires à la hauteur de ces enjeux ?

À l'évidence, il nous semble possible de faire plus et mieux pour corriger ces inégalités sociales et culturelles.

Nous voterons contre cette dotation prévisionnelle des collèges 2024.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur la première partie de votre intervention, on ne peut que s'associer et rendre hommage, effectivement, au corps enseignant. Vous avez fait état du décès de l'enseignant ; je crois que les uns et les autres, nous partageons pleinement ce que vous avez dit.

Après, les commentaires que vous faites sur l'État vous appartiennent.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne fait pas ou qu'on fait moins. D'abord, on est un des Départements qui fait le plus, sinon le Département qui fait le plus. Je ne sais pas les remontées que vous avez, mais j'ai reçu l'ensemble des principaux aux Haras de Jarjay, je n'en ai pas un qui m'ait dit qu'il n'était pas satisfait de la politique départementale, sur tous ceux qui étaient présents ; pas un.

Et quand vous annoncez une baisse de 2,8 %, c'est vrai et c'est faux. En masse, on voit une baisse, mais en réalité, et vous-même l'avez un peu dit, la dotation est faite par élève. Il y a une baisse de six cents élèves, donc si nous avons maintenu le même montant de dotation, cette baisse de six cents élèves entraînerait une diminution, non pas de 2,8 %, mais une diminution beaucoup plus importante, puisque cela entraînerait une baisse, je crois, de l'ordre de 758 000 €. Mais nous avons fait le choix de revaloriser de l'inflation, nous avons augmenté de 6 % la dotation par élève. Il y a donc globalement une baisse faciale parce qu'il y a beaucoup moins d'enfants, mais elle n'est « que » de 200 000 € et quelques au lieu de 758 000 €, parce que nous avons décidé de cette augmentation de 6 %. Après, vous pouvez me dire : « Ce n'est pas assez, vous pourriez augmenter de 15, 20, 40, 50, 100 », OK, mais nous avons augmenté largement au niveau de l'inflation et vous-même l'avez dit, en parallèle, nous avons retiré des contrats que nous avons repris directement à notre charge et qui ne pèsent plus sur les établissements.

Après, dans le détail, si Madame Léandri veut répondre sur le sujet des voyages..., Il ne me semble pas, en tous les cas, qu'on m'ait interrogé pour retirer quelque subvention que ce soit, donc s'il y avait, il y a toujours. Au contraire, il me semble que pour les voyages, on veut même développer, avec, entre autres, Ermès.

Madame Léandri ?

Mme Léandri.- Vous êtes toujours dans la quantité : « *il faut faire plus, il faut faire plus* », nous sommes dans la qualité.

M. le Président.- L'un n'empêche pas l'autre.

Mme Léandri.- C'est pour cela que nous révisons aussi nos dispositifs. Quand il y a des dispositifs qui ne fonctionnent plus, nous les révisons.

Vous avez parlé d'un déplacement en car qui n'aurait pas pu honorer la totalité des élèves. Si nous mettons en place des dispositifs, c'est pour qu'ils vivent, donc bien sûr, nous mettons en place des cars pour que les élèves puissent venir sur l'événement organisé par le Département.

Concernant les voyages, les voyages existent toujours. Vous parlez peut-être de la non-prise en charge des enseignants, mais c'est du personnel Éducation nationale et, en effet, ce n'est pas pris en charge, c'est pris sur le fonds de réserve des établissements.

Et puis, je crois qu'il faut quand même soulever le fait que s'il n'y a pas assez, il va falloir m'expliquer pourquoi tant de collèges sont encore écrêtés. Il y a quand même des collèges qui ont plus de 100 000 € de réserve, qui arrivent à dix-huit mois de réserve, alors que nous préconisons six mois de réserve. Nous arrivons en fin de budget, il y a encore des établissements qui ont des mannes financières importantes sur leur fonds de roulement.

Il y a quelque chose qui ne va pas dans votre dénonciation, puisque, encore une fois, ce sont toujours les mêmes collèges qui sont écrêtés, tandis que l'on nous dit, d'un autre côté, qu'il n'y a pas assez de moyens.

Nous sommes en étroite collaboration, des dialogues de gestion sont organisés entre le Département et chaque collège, pour voir quels sont leurs projets, pour voir comment on peut les mettre en place et on abonde avec aussi des subventions exceptionnelles.

Si vous voulez que nous fassions un focus sur un ou des collèges, je suis prête à vous écouter et à aller les voir, parce que je ne vois pas où se trouve le malaise, en termes financiers, dans les établissements du Département.

M. le Président.- Merci.

Il y avait un autre inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, chers collègues, tout d'abord, nous nous associons aussi à l'hommage à Dominique Bernard. L'assassinat d'un enseignant dans son établissement est quelque chose qui doit marquer fort les esprits et nous avons tous été touchés, et moi particulièrement aussi en tant qu'enseignant.

Par rapport au budget, évidemment, nous avons vu et nous suivons tous les investissements qui ont été faits depuis deux ans. Il est vrai que nous souscrivons absolument à la présence de médiateurs dans chaque collège, ainsi qu'aux investissements pour transformer le bâti.

Pour apporter, quand même, notre contribution à la réflexion qui anime en permanence l'avenir des collèges et celui des collégiens du Département, le groupe Écologistes et Socialistes souhaiterait quand même émettre quelques remarques et quelques suggestions.

Tout d'abord, à propos du budget de dotation des collèges, depuis 2023, les crédits ont été majorés en fonction de l'indice de position sociale, ce qui apparaît comme une bonne mesure de justice sociale. Cependant, les forfaits par élève proposés en fonction de l'IPS ne sont pas vraiment à la hauteur de la fracture qui existe entre les familles aisées et les familles les plus pauvres. Entre un collège dont l'IPS est élevé, c'est-à-dire supérieur à 120, et celui qui a un IPS inférieur à 100, ce qui est le cas de la plupart des collèges en Réseau d'éducation prioritaire, il n'y a que 6 € d'écart dans le forfait par élève. Les forfaits par élève que vous proposez sont très lissés et progressifs, mais, à notre avis, ne compensent en rien la différence significative qui existe entre un élève issu d'une famille aisée et celui d'une famille proche du seuil de pauvreté. Or, toutes les études montrent que plus cet indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable à la réussite scolaire ; inversement, plus cet indice est faible, plus sa réussite scolaire sera compromise. En fait, il faudrait tenir compte dans ces forfaits de ce qu'on appelle « *l'effet de seuil* ».

Aussi, nous appelons à ce que l'écart du forfait par élève soit doublé – seulement l'écart – dès que l'IPS d'un établissement est inférieur à 100 et triplé lorsqu'il est inférieur à 90. Autrement dit, au lieu d'avoir seulement 6 € d'écart, on passe à 12 € d'écart pour un IPS inférieur à 100 et 24 € pour un IPS inférieur à 90, car l'écart actuellement proposé n'est que de 8 €. Cela ne concerne que vingt collèges du département et cela n'affecterait, à mon avis, que légèrement le budget du Département, mais si cela peut diminuer les inégalités scolaires liées au contexte familial, ce sera toujours un bon investissement sur l'avenir et une première marche pour réparer le fameux ascenseur social.

Second point, nous avons bien noté que la baisse du budget alloué aux collèges est liée au fait que de nombreuses dépenses fixes sont désormais prises en charge par le Département, mais nous tenons quand même à mettre en garde le Département contre une trop grande centralisation du budget comptable : si les collèges ont moins de budget, ils ont également moins de souplesse pour s'adapter ; or, l'environnement est changeant et la crise sanitaire nous a montré combien les changements peuvent être rapides et l'adaptation devrait l'être tout autant.

Il en est de même pour la crise climatique. Les épisodes extrêmes vont devenir de plus en plus fréquents. Durant la rentrée scolaire, les professeurs et les élèves ont dû rester dans des salles de classe à plus de trente-cinq degrés tous les jours pendant une semaine sans avoir la possibilité d'ouvrir les fenêtres, qui ne peuvent rester grandes ouvertes de jour pour des raisons de sécurité, ni la nuit à cause des alarmes. Un budget plus conséquent pourrait permettre aux établissements de s'adapter avec plus de souplesse pour installer des brise-soleil et des films occultants, voire pour tester des ventilateurs, brumisateurs. L'adaptation des salles de classe aux canicules va être un enjeu majeur des prochaines années et le Département, qui obéit à certains cahiers des charges, ne peut pas s'adapter aussi vite ni proposer de solution générale à des problèmes très spécifiques liés à la configuration de chaque salle et à son public ; ce n'est pas facile à faire, sauf si on aide les acteurs qui sont déjà sur le terrain.

Autre point qui apparaît important sur le thème du réchauffement climatique : l'empreinte carbone. Nous avons parlé des voyages scolaires, justement, et, en effet, 30 % des émissions carbonées du Département – si l'on prend en compte le *scope 3* – sont liées aux dépenses des collèges. Une grande partie de ces émissions est liée au transport, et notamment aux voyages scolaires en avion. Souvent, le choix de l'avion est économique, car un billet d'avion est souvent moins cher qu'un billet de train, ce qui est une aberration et un déni de l'urgence climatique. Ne pourrait-on pas, à titre expérimental, récompenser les voyages scolaires qui feront le choix du train ou du bus plutôt que de l'avion en leur offrant une subvention verte pour les encourager et leur laisser un véritable choix sur le mode de transport ?

Dernier point, cette délibération parle de la convention-type d'entretien des espaces verts qui a été votée en 2014, soit il y a presque dix ans, et qui prévoit que l'entretien courant des espaces verts doit être assuré par les collèges, sauf cas particulier. Or, depuis deux ans, le programme « *Ilot Vert* » du Département a pris soin de mettre en place des zones de biodiversité dans les cours de collège et de planter de nombreuses espèces, tout en végétalisant au maximum. L'entretien de ces plantations a un coût, les premières années surtout, et nécessite de faire appel à des professionnels qui savent ce qui a été planté, tout en intervenant avec beaucoup de parcimonie sur ces espaces verts naturels.

Si l'on veut que ces plantations soient pérennes, il serait bon d'avoir un budget approprié ou des partenaires pour s'en occuper. L'idéal serait de former du personnel des collèges à cet entretien, y compris des enseignants, par exemple de SVT, volontaires, quitte à les rémunérer par la suite. L'avantage de former des enseignants à l'horticulture est qu'ils pourraient à leur tour utiliser la biodiversité de leur collège comme terrain pédagogique dans des projets ou pour leur cour.

Notre groupe votera donc le budget compte tenu des efforts du Département pour les collèges, mais nous vous demandons de bien vouloir réfléchir à ces propositions pour les mettre en place le plus vite possible.

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur les voyages, je ne sais pas s'il faut donner, Madame Léandri, un bonus à ceux qui prendraient le train ou le bus ; après, cela dépend où ils vont. À la rigueur, si on faisait – ce qui est faux, puisqu'on lui a répondu – ce qu'indiquait Madame Genthon, c'est-à-dire qu'on ne finançait pas les voyages, il n'y en aurait plus. Même en train et en bus. Alors, il n'y en aurait plus du tout, et ce serait là vraiment un grand changement en termes de développement durable.

Il y a juste un point – parce que sur le reste, ce que vous avez dit n'appelle pas tellement de réponse de ma part – qui appelle une réponse de ma part, et je ne suis pas hostile à ce qu'avec Madame Léandri, on regarde. C'est d'étudier, effectivement, maintenant qu'on a l'IPS – ce qu'on n'avait pas avant, c'est récent – par collège, en fonction des IPS. Je ne dis pas qu'on ira totalement dans ce que vous avez indiqué, mais peut-être que nous pouvons regarder ce qu'il en est.

Je mets donc aux voix ; il y a deux délibérations : la première concerne les modalités de calcul et la deuxième les montants prévisionnels.

Pour la première délibération, qui est contre ?

Le groupe Communiste de Monsieur Ouzoulis.

Qui s'abstient ?

Le groupe Socialiste de Monsieur Timotéo et la Majorité sont pour.

Même vote pour la deuxième délibération.

Merci.

Rapport n° 23.122 – CIO – Dotations de fonctionnement 2024.

On passe au rapport suivant, le 23.122, pour des dotations de fonctionnement pour l'année 2024 à nos CIO.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.123 – Collèges – Association Elles bougent – Convention de financement 2023-2024.

Nous avons ensuite le rapport 23.123. J'ai deux inscrites : Madame Bedin et Madame Genthon, sur les collèges et l'association Elles bougent avec une convention de financement.

Madame Bedin ?

Mme Bedin.- Bonjour à tous, chers collègues. Merci, Monsieur le Président.

Un simple mot pour vous dire que cette action, à travers l'association Elles bougent, en l'occurrence, pour la délibération de ce matin, mais avec beaucoup d'autres actions autour de cela, est la suite directe du programme pluriannuel pour l'égalité femmes/hommes que nous avons voté en février 2023 et je suis très heureuse de pouvoir dire qu'avec l'action des services, on va pouvoir, cette année scolaire 2023-2024, toucher/s'adresser à environ vingt mille collégiens du département sur cette thématique ; cela fait presque un sur trois qui, pendant cette année scolaire, va pouvoir être concerné par des actions portées par le Conseil départemental avec, en l'occurrence, l'association Elles bougent, mais avec aussi tous les autres dispositifs du Département : le Ô Lab citoyen, le Curious Lab', Ermès et d'autres encore. Les collégiens pourront donc bénéficier de ces actions.

En l'occurrence, pour Elles bougent, c'est un point important de la politique que nous avons voulu mener, puisque c'est pour encourager l'accès aux métiers vers lesquels les jeunes filles s'autocensurent : les métiers de la *tech*, les métiers de l'industrie, les métiers du bâtiment, les métiers d'ingénieurs, les métiers scientifiques. L'association Elles bougent, qui est une association reconnue nationalement, qui travaille avec énormément d'académies, de collectivités, quelles que soient les appartenances politiques d'ailleurs, fait complètement référence et va permettre à nos jeunes filles, à nos jeunes collégiennes, de découvrir tout au long de l'année ces métiers.

Par exemple, pour vous en dire un petit peu plus, il y a la *Smart City Week* sur les métiers du bâtiment, il y a la semaine de l'industrie sur les métiers, donc, de l'industrie, il y a une journée de l'orientation pour promouvoir tous les métiers techniques et les métiers de l'ingénierie. Il s'agit uniquement ce qui va se dérouler jusqu'au mois de décembre, cinq cents collégiennes sont déjà inscrites sur ces dispositifs avec l'association Elles bougent et ces actions se poursuivront sur l'année 2024.

C'est un premier acte avec cette association, mais, au-delà, avec l'ensemble des dispositifs du Département adressés aux collèges, qu'il faut saluer et je remercie vraiment les services, Christelle en particulier qui coordonne la politique égalité femmes/hommes et l'ensemble des services qui travaillent à ce sujet de façon très transverse et très mobilisée. Nous sommes très heureux de pouvoir réaliser cette année ces premières actions sur cette thématique.

Ces actions ont été présentées aux chefs d'établissement, d'ailleurs – vous en parliez tout à l'heure, Monsieur le Président –, il y a quelques semaines et je crois qu'elles ont été très bien accueillies.

Je vous remercie de ce petit point de prise de parole pour présenter ces actions.

M. le Président.- Merci.

J'ai une autre inscrite : Madame Genthon.

Mme Genthon.- Très rapidement, Monsieur le Président, chers collègues, pour saluer, nous voterons pour cette délibération.

L'association Elles bougent, que nous connaissons à Nanterre, qui est intervenue à plusieurs reprises, se donne pour objectif de rendre attractifs les métiers de l'industrie et des technologies, vous l'avez dit, auprès des étudiantes. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de la stratégie départementale en faveur de l'égalité femmes/hommes et nous ne pouvons, bien sûr, que l'approuver, ceci d'autant plus que l'égal accès à ces filières, et par conséquent à l'égalité salariale, sont des enjeux cruciaux dans le secteur industriel et de l'ingénierie notamment. Ces métiers restent majoritairement l'apanage des hommes. Se priver de la moitié de l'humanité dans ces filières d'avenir est une aberration. En effet, l'orientation genrée, qui consiste à retrouver la grande majorité des filles dans les filières littéraires ou dans les métiers du soin et les garçons dans les filières scientifiques et techniques est mortifère et est également source de nombreuses inégalités.

Cette action est d'autant plus à encourager qu'entre 2019 et 2021, on notait une baisse de 28 % du nombre de jeunes filles dans les classes de terminale scientifique.

On regrette néanmoins que ce gouvernement, comme les précédents d'ailleurs, se montre incapable de répondre à cet enjeu de société. Il est évidemment encourageant que les associations et les collectivités comme la nôtre s'en saisissent pour sensibiliser les jeunes filles, et ce dès le collège.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci de souligner que nous prenons de bonnes initiatives !
(*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.124 – Partenariats INSEI – Convention-cadre de partenariat 2023-2028 et convention spécifique année 2023.

Je passe au rapport 23.124 concernant une convention-cadre de partenariat avec l'INSEI de 2023 à 2028 et spécifiquement pour l'année 2023.

Il y a deux délibérations.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité pour les deux.

**Rapport n° 23.125 – Désignation de personnalités qualifiées – Collèges
Jean Moulin à Chaville et Henri Dunant à Rueil-Malmaison.**

Rapport 23.125 : il s'agit de désigner des personnalités qualifiées pour deux collèges, Jean Moulin à Chaville et Henri Dunant à Rueil-Malmaison.

Il vous est proposé la désignation de Madame France-Marie Lacaille en qualité de personnalité qualifiée au collège Jean Moulin de Chaville.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Et de Monsieur Michel Delannoy en qualité de personnalité qualifiée au Conseil d'administration du collège Henri Dunant à Rueil-Malmaison.

Même vote.

**Rapport n° 23.126 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de
nouveaux organismes.**

Rapport 23.126 : il s'agit du Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines pour l'affiliation de nouveaux organismes.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 23.127 – Compte-rendu des marchés et avenants – Avril-juin 2023.

Rapport 23.127 : compte-rendu des marchés et avenants d'avril à juin 2023.

Il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : nous avons pris acte à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 23.141 – Commune d'Antony – Contrat de développement Département-Ville – 2023-2025.

Rapport 23.141 : il s'agit du Contrat de développement Département-Ville pour les années 2023-2025 avec la Commune d'Antony.

Les deux groupes d'Opposition ne prennent pas part au vote.

La Majorité vote pour.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 23.142 – Habitat – Aides départementales aux particuliers.

Rapport 23.142 : il s'agit d'aides départementales aux particuliers concernant l'habitat.

J'ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, vous souhaitez mieux accompagner les familles en difficulté, mais aussi les catégories moyennes, dans de

nombreux travaux d'aménagement et de rénovation, mais avec le même barème et le même plafond, quel que soit le type de rénovation et quelle que soit la zone d'habitation.

Malheureusement, le plafond proposé pour la rénovation énergétique nous semble bien bas. La réalité du marché montre que pour obtenir des aides publiques de type MaPrimeRénov', il faut faire appel à des artisans certifiés RGE qui font gonfler les prix, surtout depuis la loi relative à l'interdiction de louer des passoires thermiques. Pour espérer isoler un simple deux pièces en appartement dans le 92, il faut parfois compter 20 000 € d'investissement. Or, une subvention plafonnée à 7 000 € avec 15 % de prise en charge, soit environ 1 000 € d'aide, ce n'est pas assez incitatif, à notre avis, par rapport au montant demandé pour cette rénovation, surtout quand les aides publiques sont aussi plafonnées.

Autre regret, parmi les travaux éligibles, je n'ai pas vu l'adaptation au réchauffement climatique. Comme vous le savez, les travaux de performance énergétique consistent surtout à isoler pour éviter la perte de chaleur et à améliorer sa performance énergétique. Or, les épisodes caniculaires sont de plus en plus nombreux. Le rapport du Haut conseil pour le climat fait état, en 2022, pour la France, de trois vagues de chaleur, trente-trois jours de vigilance canicule et de deux mille huit cent seize décès lors de ces canicules. Il faut savoir que depuis dix ans, chaque vague de chaleur estivale est corrélée à un pic de surmortalité. C'est donc un problème de santé publique, car s'il fait – on l'a entendu beaucoup – cinquante degrés à Paris, il ne fera pas meilleur, évidemment, dans les Hauts-de-Seine, donc il y a urgence sanitaire à aider en priorité les populations qui vivent dans les îlots de chaleur. Ces îlots de chaleur ont été identifiés, les populations qui y vivent sont aussi les plus modestes. Pourtant, l'adaptation au réchauffement climatique n'est éligible à aucune aide spécifique.

Le dernier rapport du GIEC fait mention d'injustices climatiques en affirmant que ce sont les populations mondiales les plus pauvres, qui émettent le moins de gaz à effet de serre, qui sont les plus touchées, et dans notre Département, ce sont aussi les familles les plus modestes, qui ont l'empreinte carbone la plus faible, qui seront les plus exposées aux conséquences du réchauffement climatique.

Notre groupe souhaiterait donc que des aides spécifiques pour travaux d'adaptation au réchauffement climatique soient proposées aux Altoséquanais, avec un barème qui tient compte de la proximité de l'habitation à un îlot de chaleur. Il ne s'agit pas de subventionner, bien sûr, la mise en place de climatiseurs, dont les effets vont amplifier

le réchauffement à l'extérieur, mais plutôt de subventionner des mesures simples, comme des volets aux fenêtres ou de végétaliser les abords des bâtiments pour apporter de la fraîcheur.

Dans un second temps, il faudra peut-être aussi aider les habitations à être plus autonomes en énergie et en eau afin d'anticiper les éventuelles déconnexions aux réseaux d'eau et d'électricité, donc proposer des aides à tout ce qui concourt à rendre le bâtiment autonome pendant quelques jours, comme la mise en place de réserves d'eau sur un immeuble ou de panneaux photovoltaïques, avec une possibilité d'autoconsommation.

Aider les particuliers à adapter leur logement aux vagues de chaleur et à toutes les conséquences possibles de ces vagues et des canicules est à la fois une mesure de lutte contre les crises sanitaires, mais c'est aussi développer une vraie politique écologique, et je sais que maintenant, vous y pensez vraiment, pour anticiper l'avenir.

M. le Président.- Merci.

Je vous rappelle simplement que notre mission principale, ce sont les solidarités et que les aides que nous apportons à l'amélioration de l'habitat concernaient en particulier l'adaptation pour les seniors, les personnes âgées, pour faire des travaux dans leur appartement.

Nous avons étendu récemment nos dispositifs et, jusqu'à preuve du contraire, nous avons estimé que nous aurions trois cent cinquante dossiers au vu de ces modifications.

Sur l'année 2023, nous en sommes déjà à cinq cent soixante-sept dossiers à la mi-octobre, donc vous voyez que la modification que nous avons apportée porte ses fruits, y compris pour des gens qui ont moins de ressources ou des ressources moyennes, ce que nous voulions intégrer.

En effet, si je prends le rapport qui nous est proposé aujourd'hui, qui concerne quarante-cinq subventions, sur ces quarante-cinq personnes, vingt-huit ménages basculent dans une tranche plus favorable, bénéficiant donc d'une aide plus importante, et il y en a sept qui n'auraient pas eu le droit à des aides avec l'ancien règlement que nous avions et qui, aujourd'hui, y ont le droit. L'aide moyenne – la subvention moyenne – suite à cette modification de règlement a été portée de 1 752 € à 3 645 €. Vous me dites que ce n'est encore pas suffisant, sauf que nous ne sommes pas les seuls financeurs. Là aussi, je prends

un peu ce que les uns et les autres vous dites parfois : il y a des choses à faire, nous ne le faisons pas, mais si vous considérez que l'État ne fait pas assez avec MaPrimeRénov', eh bien qu'il fasse plus ! Ce n'est pas dans nos compétences. Nous, nous agissons, et nous passons d'une aide moyenne de 1 752 à 3 645 €, mais nous ne sommes pas là non plus à chaque fois pour se substituer à tous les autres. Déjà, que l'Etat commence à faire.

D'ailleurs, vous dites qu'il reste beaucoup à charge ; il reste encore, mais de par nos décisions, forcément, il y a 2 000 € en moyenne de reste à charge de moins pour les personnes qui ont déposé un dossier chez nous.

Une fois encore, ce n'est pas dans nos compétences directes et nous le faisons, nous le faisons même mieux, et je ne suis pas sûr que ce soit fait dans tous les Départements, Monsieur Benarafa. Regardez chez vos amis... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Benarafa.- Pour le réchauffement climatique...

M. le Président.- On donne toujours des leçons ; d'abord, on regarde chez soi !

M. Benarafa.- ... c'est la crise sanitaire...

M. le Président.- Vous n'avez pas d'amis ? Vous êtes socialiste, il y a des Départements socialistes encore dans ce pays, vous n'avez pas totalement encore disparu...

M. Benarafa.- On est Écologistes.

M. le Président.- ... il en reste encore quelques-uns, donc regardez chez eux ce qu'ils font, et après, vous viendrez m'expliquer ce qu'on devrait faire de mieux.

M. Benarafa.- Nous sommes là juste pour conseiller...

M. le Président.- Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Tout cela pour l'unanimité en plus ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Donc vous êtes satisfaits, c'est bien !

M. Benarafa.- On donne des conseils en tant que conseillers.

M. le Président.- On va rentrer sur un rapport qui va prendre un peu de débat et il n'en reste presque plus, donc avant, on va peut-être un peu se ressourcer et faire une petite suspension de séance : cinq minutes.

(La séance, suspendue à 11 heures 09, reprend à 11 heures 24.)

M. le Président.- Nous reprenons notre séance.

SANTÉ

Rapport n° 23.154 – Projet Régional de Santé 2023-2028 (PRS 3) – Avis du Département.

Nous en sommes au rapport 23.154 : il s'agit du Projet régional de santé pour les années 2023-2028 et notre Département doit émettre un avis.

J'ai trois inscrits : Madame Fourcade, Madame Mouaddine et Madame Brobecker.

Madame Fourcade, je vous donne la parole.

Mme Fourcade.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues, je suis ravie de pouvoir, pour la première fois, prendre la parole sur un avis du Département concernant le Projet régional de santé. Je pense qu'il faut se féliciter que nous ayons, dans ce Département en tout cas, pris une décision politique – je

pense qu'elle est totalement assumée – de pouvoir afficher clairement le fait que même si la santé est une prérogative de l'État – puisque, bien évidemment, il n'est pas question de revenir sur cette compétence essentielle qui est inscrite dans notre Constitution –, le Département, et on l'a vu notamment à la suite de l'épidémie de Covid, a évidemment un certain nombre de leviers d'action qui jouent un rôle majeur dans l'état de santé, et notamment des déterminants sociaux, sur lesquels nous avons une compétence, vous l'avez bien évidemment en tête.

C'est la raison pour laquelle le Président a souhaité que nous ayons une démarche d'ouverture vis-à-vis de l'État, afin de pouvoir mettre en évidence un certain nombre d'actions et de leviers dont nous disposons au niveau du Département, qui sont complémentaires des leviers d'action dont dispose l'État en matière d'accès aux soins et en matière de prise en charge des problèmes de santé de nos concitoyens.

Une fois ces principes énoncés, je pense que vous êtes tous conscients que la santé est une préoccupation de nos concitoyens qui est absolument déterminante dans le parcours de vie, et nous, Département, sommes présents tout au long de ce parcours de vie, depuis la naissance, avec nos services de PMI, jusqu'à l'accompagnement de la parentalité et, enfin, le « parcours de fin de vie » – si on peut dire – avec tout ce que nous faisons en matière d'autonomie et de prévention de la perte d'autonomie surtout. Nous voyons bien, là encore, que les actions de santé vont avoir une influence majeure sur la manière dont nous allons tous avancer en âge et, malheureusement, nous ne sommes pas égaux devant le vieillissement. C'est la première raison pour laquelle il est important que notre collectivité prenne un avis sur ce PRS.

La deuxième raison – on l'a un peu dit déjà – est que l'organisation territoriale en place pour les services sociaux du Département, avec une implantation des Services sociaux territoriaux dans chacun des territoires et de manière extrêmement fine sur le territoire des Hauts-de-Seine, à toutes les échelles, cette échelle de proximité nous permet d'avoir une connaissance extrêmement fine des besoins de la population. Là encore, pour la correction des inégalités de santé, on voit bien que malgré les orientations nationales ou les plans nationaux qui peuvent être faits en matière de santé publique, c'est bien le dernier kilomètre et l'action locale qui seront déterminantes en termes d'efficacité de ces politiques de santé publique. C'est le deuxième argument pour lequel nous avons une vraie place

dans la mise en œuvre d'une politique de santé : au titre de cette proximité avec la population et de notre connaissance de nos populations.

Enfin, le dernier argument, qui est évidemment un argument de fond : je ne sais pas si vous avez pris le temps de regarder le document qui nous est soumis, ce Projet régional de santé qui est valable de 2023 à 2028 comporte trois volets :

- un cadre d'orientation stratégique qui donne la grande vision de l'ARS sur les dix prochaines années, avec des sujets majeurs, y compris en matière d'impact sur la santé du réchauffement climatique, qui préoccupe, je le sais, chacun d'entre nous ;
- ensuite, un schéma un peu plus précis sur les cinq prochaines années, qui donne une déclinaison plus opérationnelle de cette stratégie décennale ;
- enfin, le PRAPS (Programme régional d'accès à la santé pour les plus démunis), sujet sur lequel nous avons de grandes synergies sur les actions que nous souhaitons mener au Département.

Vous le voyez, les thématiques qui sont dans les axes stratégiques de ce PRS correspondent également à nos préoccupations, et donc sont tout à fait en phase avec ce que nous souhaitons mener en matière de solidarité dans le Département.

Pour ces trois raisons, on émet évidemment un avis favorable à ce PRS, parce qu'on est en cohérence avec ces sujets. Nous avons toutefois un certain nombre de réserves à émettre et, bien évidemment, il n'est pas question de donner un blanc-seing à l'État – puisqu'on peut l'appeler comme cela – l'ARS et l'État, sans avoir mis en évidence un certain nombre de points faibles de ce Projet régional de santé, qui est un document obligatoire, qui a fait l'objet de concertations avec l'ensemble des partenaires depuis maintenant presque un an.

La première réserve porte sur l'absence de données territorialisées qui nous permettraient d'avoir, en amont de cette définition des orientations pour les cinq ans à venir, un diagnostic partagé sur la base d'indicateurs territorialisés en matière d'état de santé et surtout de besoins de la population par territoire. Aujourd'hui, l'ARS nous propose un certain nombre d'indicateurs, l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France a fait un diagnostic. Les données, pour la plupart, ne sont pas accessibles en infraterritorial et, vous le savez, nous tous en tant qu'élus locaux avons eu énormément de mal à avoir les taux de vaccination de nos propres populations pendant la campagne du Covid, ce qui est quand

même un peu dommage à partir du moment où nous étions tous acteurs de cette campagne de vaccination.

C'est donc la première raison : l'absence d'outils territorialisés et, finalement, il faut que la mise en adéquation de cette volonté de l'ARS de travailler par territoire soit basée sur des outils, des diagnostics et des indicateurs territorialisés.

Le deuxième élément de réserve concerne la méthode, puisque nous sommes évidemment conscients que – jusqu'à maintenant en tout cas – les relations entre l'État et le Département ne sont pas toujours « optimales » en termes de méthode. Nous sommes souvent en bout de course d'une discussion sur un certain nombre d'actions, et on vient nous chercher quand il s'agit de financer un projet de maison de répit à tel endroit, etc., sans avoir été associés, dès le départ, à un diagnostic partagé qui permettrait de dire sur quels domaines il est légitime que l'ARS finance des projets et sur quels domaines nous sommes en complémentarité, puisque c'est cette logique de la complémentarité qu'il faut que nous mettions en avant.

La dernière réserve porte sur la manière dont nous souhaiterions travailler pour l'avenir. Nous considérons que ce PRS est une opportunité de pouvoir tendre la main et travailler autrement avec l'Agence régionale de santé. Cela pourrait se traduire par une stratégie départementale santé qui mettrait en avant ce que nous faisons déjà dans de nombreux domaines : j'ai cité la petite enfance, la PMI, mais toutes les actions santé que nous allons mener notamment vis-à-vis des publics de l'ASE, par exemple, en repérant précocement des enfants qui ont des risques psychologiques et même les psychotraumatismes de l'enfant, toutes les actions que nous menons également sur la prévention de la perte d'autonomie dans le domaine des personnes âgées, avec des actions qui sont financées *via* la conférence des financeurs que nous tenons en tant que Département, les actions que mène l'Institut des Hauts-de-Seine – et je sais que Madame de Kerprigent était présente et je ne l'oublie pas, parce qu'elle fait des choses absolument remarquables en matière de santé, justement pour aller vers des populations qui sont aujourd'hui extrêmement difficiles à toucher dans les politiques publiques en matière de santé. L'ensemble de ces dispositifs que le Département a à sa main aujourd'hui, il s'agit de leur donner de la visibilité, de la cohérence et de les mettre en pleine complémentarité avec les actions que l'Agence régionale de santé porte pour le compte de l'État.

Je termine simplement en rappelant que nous avons identifié trois grandes priorités stratégiques pour nos actions sur le Département :

- la première est celle de la prévention, donc nous sommes dans notre champ de compétences, puisqu'il ne s'agit pas du soin et de l'accès aux soins, qui relèvent de l'État, mais plutôt de déterminants de santé qui sont à nos mains : l'activité sportive, la culture, la rupture contre l'isolement, tous ces éléments qui sont des déterminants dont nous savons très bien qu'ils vont avoir un impact sur la santé ;

- la deuxième est l'attractivité en santé de notre territoire ; c'est un élément fondamental. Vous le savez très bien, aujourd'hui, notre système de santé rencontre d'énormes difficultés en matière de démographie, à la fois médicale mais bien au-delà, on a énormément de mal à trouver des infirmières, des aides-soignants... Je pense que notre Département doit jouer un rôle majeur pour faire en sorte que l'on favorise l'installation des jeunes médecins et des jeunes professionnels de santé en général sur notre territoire au travers des leviers dont on peut disposer, notamment en matière de logement ou même d'accueil dans des structures hospitalo-universitaires, qu'il faut qu'on garde sur notre territoire ;

- la troisième est la santé mentale, et je sais très bien que c'est quelque chose qui vous préoccupe, puisque vous avez même une question qui va suivre cette présentation de l'avis sur le PRS qui concerne la santé mentale de nos jeunes. Là encore, nous avons un certain nombre de leviers d'action au niveau du Département qui peuvent venir en appui de la partie purement sanitaire qu'est l'offre de soins sur notre département.

Ce sont les principales raisons pour lesquelles nous avons vraiment souhaité que cet avis soit favorable, pour ne pas couper court à la discussion, ce qui a été le cas d'un certain nombre d'autres collectivités, et, ce qu'on peut regretter, notamment le Conseil régional d'Ile-de-France pour ce qui concerne notre territoire d'Ile-de-France.

Pour les autres Départements, on peut observer une évolution majeure, à la fois en Ile-de-France et dans la France entière : jusqu'à maintenant, les Départements restaient un peu en retrait par rapport à ces Projets régionaux de santé, et on voit de plus en plus de Départements qui, finalement, souhaitent prendre vraiment un avis favorable, en tenant compte des réserves que j'ai évoquées. Évidemment, la principale réserve – et c'est là où on va rentrer un peu dans le concret et l'opérationnel – est la déclinaison opérationnelle,

avec des éléments budgétaires qui ne figurent pas dans ce Projet régional de santé et des actions beaucoup plus précises en matière de déclinaison de ces grandes lignes.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter sur ce rapport.

M. le Président.- Merci, Madame Fourcade.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Cette fois-ci, cela devrait être la bonne... (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Nous avons bien pris note de l'avis favorable avec réserve du Département concernant le Projet régional de santé proposé pour les cinq années à venir, dit « PRS 3 ». Nous partageons les priorités sur lesquelles l'ARS entend intervenir. Or, ces axes apparaissent dépourvus de moyens financiers, humains, opérationnels suffisants pour la mise en œuvre de ces priorités.

La crise Covid a été un révélateur de l'ampleur de l'état de délabrement dans lequel se trouve notre système de santé. Les services sont en souffrance, les patients sont mis en danger à cause de la réduction du nombre de lits. À partir de ce constat, quel bilan a été tiré du Projet régional de santé 2 ? Aucun.

Nous savons également à quel point l'état de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie est catastrophique : les structures sont saturées, les délais extrêmement longs, le personnel et les patients sont maltraités. Les réponses qui sont apportées dans le cadre du PRS 3 sont insuffisantes.

Enfin, notre groupe alerte notamment sur l'importance de créer une offre en logements sociaux favorisant l'attractivité de ces métiers. Or, à nouveau, le PRS 3 reste muet à ce sujet.

Les réponses du PRS 3 ne sont pas à la hauteur de la situation critique dans laquelle se trouve le système de santé dans nos villes. Nous proposons donc que le Département donne un avis défavorable à ce projet ; c'est également, d'ailleurs, l'avis formulé, comme vous l'avez dit, par vos amis de la Région.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous n'allons pas évoquer la partie sanitaire de ce Plan, puisque cela ne relève pas du champ de compétences des Départements. En revanche, nous avons quelques éléments à relever sur les prises en charge qui relèvent des compétences conjointes de la Région et des Départements, Départements dont le rôle semble quelquefois estompé dans ce Plan. Le rôle des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie semble estompé aussi, alors qu'ils ont un rôle important pour les personnes âgées et les personnes handicapées, car ils sont un relais important pour remonter les besoins de ces publics.

Nous relevons des éléments cruciaux non ou insuffisamment considérés dans ce Plan :

- la santé des jeunes, qui est segmentée dans ce Plan, et nous voyons la nécessité de renforcer les actions pour la santé et surtout le parcours de soins des jeunes, notamment en psychiatrie ;
- la nécessité de faire évoluer l'offre à destination des personnes en situation de handicap et notamment l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes ;
- la filière gériatrique, qui doit être renforcée, notamment côté domiciliaire, mais aussi sur les accueils temporaires en EHPAD ;
- enfin, la prévention, qui doit être au centre du Projet régional de santé, puisqu'on ne peut pas parler d'inégalités de santé sans agir sur tous les déterminants de santé qui impliquent des politiques préventives : santé à l'école, santé dans les collèges, des étudiants, la santé mentale, les conditions de logement et les conditions d'accès à une alimentation équilibrée ;
- surtout, il manque un volet volontariste sur les moyens, et notamment le renforcement de l'attractivité des métiers en tension, les passerelles entre les métiers et le financement de ces formations.

Pour ces motifs, nous émettons un avis défavorable.

M. le Président.- Je crois que, tout simplement, Madame Fourcade a bien expliqué quelle était notre position. On voit bien que les deux groupes de l'Opposition voudraient plutôt qu'on émette un avis défavorable ; ce n'est pas notre position. Cela a été dit par Alexandra, il y a effectivement un certain nombre de choses qui sont manquantes, qu'il faut travailler avec l'ARS, mais on n'est pas pour fermer la porte. On est, au contraire, pour nous poser en partenaire. Cela a été dit, bien souvent, l'ARS – jusqu'à maintenant, cela se passait un peu comme cela – décide et en fin de course, on vient nous voir, y compris pour ce que vous soulignez, les financements. D'ailleurs, c'est vrai, Madame Fourcade l'a dit, il n'y a rien en termes de financement ; il y a des propositions, mais il n'y a rien en termes de financement. C'est aussi une de nos demandes : comment ces actions se concrétiseront-elles et avec quel type de financement ?

Pour autant, pour être un partenaire crédible, on ne dit pas qu'on ferme la porte, on dit : « On veut travailler ensemble pour être plus efficace, en tout cas sur les parties qui nous concernent directement, donc on tend la main ». Il y a des choses qui vont, puisqu'on est d'accord, et même vous, si j'ai bien compris, s vous partagez les priorités. Donc si on est d'accord sur les priorités, après, la question est de savoir comment on les met en œuvre, et c'est là où il y a encore un travail à faire. Mais ce travail, nous considérons qu'il vaut mieux qu'on le fasse ensemble. Si nous fermons la porte, ils le feront seuls et on restera comme avant, et on nous dira à la fin : « voilà, ça fait tant ». Si on veut changer cela, il faut tendre la main, se positionner en vrai partenaire, et on verra s'ils saisissent la main tendue ou pas.

Madame Tilly ?

Mme Tilly.- Juste pour répondre sur trois petits points très rapidement.

Vous parliez notamment du sujet des personnes âgées handicapées vieillissantes. Je tiens à rappeler que nous avons trois, bientôt quatre, unités spécialisées dans des EHPAD. Nous sommes d'ailleurs un des seuls Départements à les avoir financé intégralement, sans reste à charge pour nos bénéficiaires ; c'est une réponse que nous apportons et qui fonctionne très bien, donc nous allons certainement la déployer.

Je tiens à dire que le CDCA est très intégré aujourd'hui, puisque des groupes de travail se sont constitués. Ils sont donc présents dans toutes nos réunions, que ce soit sur les thématiques des aidants, sur les thématiques du vieillissement, du virage domiciliaire, et ce retour des usagers est tout à fait pris en compte.

Le dernier point que vous abordiez concernait l'attractivité des métiers. Là aussi, c'est un vrai sujet, sur lequel le Département est actif très en amont, en tant que chef de file de l'action sociale. Je pourrai notamment vous faire un retour sur le salon E-tonomy Job, au cours duquel ont notamment été présentés tous ces métiers du *care* et de l'accompagnement, de manière à pouvoir faire des liens avec des pôles d'orientation et des référents d'orientation qui sont sur le territoire des Hauts-de-Seine, en lien avec Pôle Emploi, en lien avec les associations de formation, etc., pour dynamiser cette attractivité des métiers.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci de ces précisions.

Je mets l'avis aux voix.

Qui est contre ?

Les deux groupes d'Opposition.

Abstention ?

La Majorité est pour.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 23.155 – Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la CNSA « Soutien aux Départements » – 2023-2026.

Nous passons au rapport 23.155 ; il s'agit d'une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA.

J'ai Madame Mouaddine comme intervenante.

Mme Mouaddine.- Oui, une très courte intervention.

Ce rapport porte sur la candidature du Département à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Je précise que nous voterons pour.

Le Département souhaite mobiliser ce fonds pour le financement de son programme d'action confié au GIP AutonomY. C'est donc l'occasion pour moi de renouveler notre demande du rapport d'activité de ce GIP, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. le Président.- Même réponse : quand nous l'aurons, nous vous le transmettrons, il n'y a pas de problème, mais pour l'instant, nous ne l'avons pas encore, je ne peux pas vous transmettre ce que je n'ai pas. Cela ne devrait pas tarder, puisque, ça y est, ils ont une année pleine d'activité.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.156 – Institut Curie – Subvention d'investissement – Acquisition d'un appareil de radiothérapie.

Rapport 23.156 : il s'agit d'une subvention d'investissement pour l'acquisition d'un appareil de radiothérapie pour l'Institut Curie.

J'ai une intervention de Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, nous appuyons bien sûr la participation financière du Département en faveur de l'acquisition d'un équipement de radiothérapie pour le traitement du cancer du sein gauche.

Nous voterons pour ce rapport.

Les Hauts-de-Seine accueilleront un des six lieux en France bénéficiant de cette technologie de pointe. L'impact sur la santé des Haut-séquanaises et des Franciliennes sera conséquent et nous nous en réjouissons, d'autant plus que nous savons à quel point la recherche et la prise en charge de la santé des femmes sont davantage délaissées.

Notre interrogation porte sur l'accessibilité des patientes à ce type de soins. Il m'a en effet été précisé lors de la commission affaires sociales qu'à ce stade, aucune convention concernant la sectorisation de ce type de soins n'a été signée, et l'accessibilité des femmes sera conditionnée par la politique tarifaire qui sera appliquée, raison pour laquelle nous demandons de nous confirmer si cette convention sera rédigée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Fourcade ?

Mme Fourcade.- Peut-être un élément de précision. Je ne sais pas si vous mesurez le fait que ce sont des investissements extrêmement importants, c'est une technologie, je crois qu'il y a deux équipements de ce type en France...

Mme Mouaddine (hors micro).- Quatre.

Mme Fourcade.- ... donc ce sont des équipements extrêmement onéreux, qui sont destinés à un certain type de cancer et qui vont permettre de protéger les femmes contre les effets secondaires de la radiothérapie. Il n'est donc évidemment pas question de sectoriser uniquement pour la population des Hauts-de-Seine, même s'il s'agit là d'un équipement dans un établissement des Hauts-de-Seine, implanté sur le territoire des Hauts-de-Seine...

Mme Mouaddine.- Je parle de sectorisation tarifaire.

Mme Fourcade.- Ah ! C'est le tarif assurance maladie qui est défini par la Haute autorité de santé, la Commission de la transparence. Le Département, là-dessus, n'a pas du tout son mot à dire. À partir du moment où c'est dans un protocole médical, validé par la Haute autorité de santé, l'accès sera comme n'importe quel autre traitement ou outil

diagnostic : il est tarifé au tarif Sécu classique, pris en charge par l'assurance maladie, quand il est bien dans le périmètre des indications.

Il n'y a pas de question, on ne remet pas en cause la solidarité nationale sur un équipement de ce type, on rentre dans le même type de droit commun que n'importe quel équipement et innovation technologique au service de la santé.

M. le Président.- Merci de ces précisions.

Je ne vois pas comment on pourrait demander à ce que ce ne soit qu'au bénéfice des Altoséquanais ; toutes les personnes, quelles qu'elles soient...

Mme Mouaddine (hors micro).- Ce n'est pas ce que je dis.

M. le Président.- ... qui ont besoin d'un suivi...

J'ai demandé à l'Institut Curie, et ils l'ont fait, puisqu'ils sont à la fois basés sur Saint-Cloud et sur Paris, puisque nous participions financièrement pour l'équipement, qu'il soit installé chez nous, dans les Hauts-de-Seine ; après, il est ouvert à tout le monde.

Sur l'autre point, Madame Fourcade vous a répondu.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapport n° 23.128 – Curious Lab' – Subvention à six Communes du Département.

Nous avons ensuite le rapport 23.128 : il s'agit du Curious Lab' et des subventions à six Communes du département.

Il y a six délibérations.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix la première délibération.

Qui est contre ?

Abstention ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Pour la deuxième, même vote.

La troisième, même vote.

La quatrième, même vote.

La cinquième, même vote.

La sixième, même vote.

TOURISME

Rapport n° 23.157 – Pass Malin – Avenants – Modifications tarifaires.

Rapport 23.157 : il s'agit d'avenants concernant des modifications tarifaires pour le Pass Malin.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Rapport n° 23.130 – Exposition Histoire, sport & citoyenneté – Conventions – CASDEN.

Rapport 23.130 : il s'agit d'une exposition « Histoire, sport et citoyenneté », et donc de passer une convention avec le CASDEN.

J'ai une inscrite : Madame Genthon.

Mme Genthon.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce rapport rappelle la volonté du Département de faire vivre les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur son territoire avant, pendant et après l'événement, en menant notamment des actions spécifiques à destination des jeunes et des personnes en situation de handicap. Nous approuvons évidemment cette démarche et notre groupe votera pour ce rapport.

Notre responsabilité en tant que collectivité est en effet de faire en sorte que personne ne se sente exclu de ce grand événement et d'en faire réellement une grande fête populaire. Une grande fête populaire ne peut avoir lieu sans compter les nombreux habitantes et habitants de nos quartiers populaires, les jeunes, les étudiantes, les étudiants, les passionnés de sport, qui ne pourront pas se payer des billets à 200, voire 300 € la place, alors même que les compétitions se dérouleront à deux pas de chez eux.

Plusieurs municipalités ont d'ores et déjà prévu d'installer des espaces publics de célébration et de retransmission des épreuves ; elles ont aussi pris l'initiative d'acheter, dans la mesure du possible, des places afin d'en faire bénéficier les publics les plus défavorisés.

Si plusieurs délibérations adoptées ces derniers mois par notre Assemblée témoignent de l'engagement du Département sur ces Jeux, nous souhaiterions que notre collectivité soutienne les Villes populaires qui, de leur côté, engagent des moyens importants pour permettre à tous les habitants, quels que soient leurs moyens, de participer pleinement à cet événement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Comme vous le dites, nous y participons. D'abord, le Département a payé, de mémoire, 1 M€ pour que la flamme...

M. Dian (hors micro).- Non, 150 000 € HT, 180 000 € TTC. *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- ... 150 000 € hors taxes, 180 000 € TTC, pour que la flamme passe dans un grand nombre de nos communes. Nous avons obtenu satisfaction, parce que, de mémoire, il y en a dix-neuf qui seront traversées. Il est prévu deux endroits, en plus

de ceux-là, où il y aura des retransmissions décidées entre le Cojo et les services de l'État, puisque tout cela ne vous a pas échappé, il y a quand même des règles en termes de sécurité ou autres, on ne peut pas faire où on veut comme on veut. Il y en a un, me semble-t-il, pour la partie nord du département, un autre peut-être – c'est en cours de discussion – sur le sud ; celui qui serait sur le nord, c'est Nanterre, et sur le sud, cela pourrait être sur Sceaux.

Après, effectivement, chaque collectivité est à même de savoir ce qu'elle souhaite faire en plus, sous réserve des autorisations qu'elle déposera et qu'elle obtiendra ou non. Nous-mêmes, nous avons acheté des places aussi, pour là où nous considérons que c'est notre rôle d'aller. Nous y viendrons avec tous les collégiens de sixième et les collèges qui ont accepté de participer à NOHa et aux dispositifs mis en places. Quatre mille collégiens feront l'objet d'invitations grâce à ces places que nous avons acquises. Il y en a un certain nombre qui ont également été achetées au bénéfice des enfants de l'Aide sociale à l'enfance.

Après, si les Communes veulent faire aussi de leur côté, elles ont le droit, mais je ne vois pas en quoi le Département doit aller subventionner les Communes qui veulent retransmettre... Vous avez aussi vos propres budgets, vous décidez de vos politiques et on ne doit pas non plus se substituer à tout.

Et puis, Madame Genthon, il ne me semble pas que la Commune de Nanterre soit la plus défavorisée du département.

(Intervention hors micro de Madame Genthon)

Vous demandez des aides financières du Département...

Mme Genthon (hors micro).- Oui...

M. le Président.- Il ne me semble pas que la Commune de Nanterre soit la plus défavorisée du département ; il y a d'autres Communes qui sont plus défavorisées que la Ville de Nanterre.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 23.131 – Jardin des métiers d'Art et du Design – Règlement intérieur et convention d'occupation temporaire du domaine public.

Rapport 23.131 : il s'agit du Jardin des métiers d'Art et du Design, avec notre règlement intérieur et une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Il y a deux délibérations, l'une concernant le règlement intérieur et l'autre la convention d'occupation.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets ces deux délibérations aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 23.132 – Musée du Grand Siècle – Prêt – Mobilier national – Exposition Les Mays de Notre-Dame.

Le rapport 23.132 concerne un prêt de mobilier national pour l'exposition « Les Mays de Notre-Dame » concernant le musée du Grand Siècle.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.133 – Musée du Grand Siècle – Prêt – Institut de France – Château de Chantilly.

Rapport 23.133 : toujours pour le musée du Grand Siècle, il s'agit, là aussi, de prêt, à l'Institut de France – Château de Chantilly.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.134 – Musée du Grand Siècle – Prêt – Musée Granet – Aix-en-Provence.

Rapport 23.134 : toujours un prêt concernant le musée du Grand Siècle, par rapport au musée Granet à Aix-en-Provence.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.135 – Musée du Grand Siècle – Cession de droits d'auteur – Donation Rosenberg et Petit Château de Sceaux.

Rapport 23.135 : toujours le musée du Grand Siècle, avec la cession de droits d'auteur concernant la donation Rosenberg et le Petit Château de Sceaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.136 – Musée départemental Albert-Kahn – Exposition « *Le monde d'Albert Kahn* » – Prêt – Villeneuve-la-Garenne.

Sur le rapport 23.136, concernant le musée départemental Albert-Kahn, pour l'exposition « *Le monde d'Albert Kahn* », il s'agit de prêt concernant Villeneuve-la-Garenne.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.137 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de reproductions d'autochromes.

Sur le rapport 23.137, toujours le musée départemental Albert-Kahn, pour la remise de reproductions d'autochromes, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.138 – Musée départemental Albert-Kahn – Prêts d'œuvres – Exposition « *L'amour des plantes* ».

Sur le rapport 23.138, toujours le musée départemental Albert-Kahn, pour des prêts d'œuvres concernant l'exposition « *L'amour des plantes* », je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.139 – Musée départemental Albert-Kahn – Projet « *Mémoires du Bénin* » – Demande de co-financement auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Sur le rapport 23.139, toujours le musée départemental Albert-Kahn, pour un projet concernant les « *Mémoires du Bénin* », une demande de co-financement auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Rapport n° 23.140 – Maison de Chateaubriand – Contrats de prêt – Sculpture Velléda.

Le rapport 23.140 concerne la Maison de Chateaubriand pour des contrats de prêt pour une sculpture Velléda.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 23.129 – Restaurant inter-administratif de la préfecture – Avenant n° 2 à la convention financière – AGRIP.

Rapport 23.129 : il s'agit de l'avenant n° 2 à la convention financière avec l'AGRIP concernant la restauration inter-administrative à la préfecture.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

Nous avons terminé notre séance concernant les rapports.

EXAMEN D'UNE QUESTION ORALE

Question posée par Monsieur Joaquim Timotéo au nom du groupe Écologistes et Socialistes relative au harcèlement scolaire et à la santé mentale des jeunes adolescents.

J'ai maintenant une question orale de Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Tout à fait. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ma question arrive un peu en écho aux échanges qu'on a eus tout à l'heure sur le PRS, mais pas complètement, puisque son angle principal n'est pas la santé mentale, mais le harcèlement scolaire, donc on est sur une dimension intersectorielle. Vous parliez tout à l'heure de travail en partenariat, je pense que cette question appelle un travail partenarial.

Elle porte donc sur le harcèlement scolaire, partant du constat qu'en France, aujourd'hui, un élève sur dix est victime de harcèlement durant sa scolarité. Qu'il prenne la forme de violences physiques répétées ou de violences verbales et psychologiques, le harcèlement tout comme le cyberharcèlement laissent souvent les victimes seules face à la menace diffuse et peuvent être dévastateurs pour les élèves qui les subissent. Le suicide

d'un jeune adolescent dans notre académie et les défaillances de l'administration scolaire nous l'ont douloureusement rappelé en cette rentrée scolaire.

Parce qu'il trouble le quotidien des élèves – et qu'il ne s'arrête jamais sur leur *smartphone* –, le harcèlement scolaire entraîne des répercussions considérables sur la santé mentale des adolescentes et des adolescents, qui plus est à un moment charnière de leur vie (l'adolescence) déjà marquée par des questionnements et des angoisses. Les conséquences en termes de détresse émotionnelle ou d'isolement peuvent par ailleurs persister à long terme sur la santé mentale de jeunes jusqu'à l'âge adulte. De plus, la crise sanitaire a laissé des traces profondes, comme Santé Publique France l'a récemment rappelé : la santé mentale des onze - dix-sept ans reste particulièrement dégradée en 2023.

Si le suivi médical et psychiatrique des enfants en souffrance psychologique ne relève pas directement des compétences du Conseil départemental, celui-ci doit néanmoins prendre pleinement sa place aux côtés des autres acteurs impliqués dans la lutte contre ce fléau.

Aussi, Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaiterions savoir ce matin :

- Quelles actions nouvelles et concrètes de prévention et de sensibilisation dans les collèges, au-delà du dispositif des médiateurs éducatifs, le Conseil départemental compte-t-il déployer pour repérer et combattre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement ?

- Quel accompagnement sera proposé ou est d'ores et déjà proposé aux victimes et aux familles ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Franchi ?

M. Franchi.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, le harcèlement scolaire est un phénomène grave qui peut avoir des conséquences dramatiques sur les élèves, comme nous l'avons, et vous l'avez rappelé, une nouvelle fois tragiquement constaté au sein de l'académie de Versailles.

En France, il concernerait plus de 20 % des enfants dès l'âge de sept ans et pas moins de deux enfants par classe au collège. Il faut également avoir à l'esprit qu'un collégien sur cinq dit avoir été victime d'au moins un acte de cyberviolence de façon répétée.

Ce phénomène violent, qui ne s'arrête pas à la porte des établissements et poursuit les jeunes jusqu'à chez eux à travers les écrans des *smartphones*, s'inscrit de plus en plus dans un contexte global de dégradation de la santé mentale des jeunes, une dégradation qui s'est accélérée drastiquement depuis la crise sanitaire que nous avons traversée.

Le Département prend toute sa part, et ce depuis plus d'une vingtaine d'années, pour lutter contre le harcèlement en général et contre le cyberharcèlement depuis qu'il se développe, et nous adaptons nos modalités d'intervention aux nouvelles formes de harcèlement qui émergent.

Il serait trop long ici de dresser un inventaire exhaustif des dispositifs départementaux s'inscrivant dans le cadre de cette mobilisation contre le harcèlement scolaire, mais je voudrais en citer quelques-uns qui revêtent une importance cruciale.

En premier lieu, il faut effectivement rappeler et souligner le rôle des médiateurs éducatifs dans les collèges, dont l'activité visant à contribuer à la qualité du climat scolaire permet de prévenir les conduites à risque menant au harcèlement scolaire, tout en faisant la promotion des comportements citoyens. Chaque année, dans les Hauts-de-Seine, nos médiateurs éducatifs engagent cinq mille actions pour mettre un terme à des situations de harcèlement. Ils sont d'ailleurs tous impliqués dans le dispositif pHARe porté par l'Éducation nationale : un programme global de prévention déployé sur tout le territoire français depuis 2022.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'il souhaitait faire de la lutte contre le harcèlement une priorité, et si de nouveaux programmes devaient être lancés en ce sens, le Département répondrait bien entendu présent pour accompagner les équipes de l'Éducation nationale.

En complément de cette réponse sur le terrain au quotidien, l'ensemble de nos dispositifs éducatifs, culturels ou encore sportifs contribue à faire évoluer les comportements et à lutter contre chacun des trop nombreux visages que le harcèlement peut prendre. Nous ne pourrions apporter des réponses efficaces à cette problématique qu'en investissant tous les champs mis à notre disposition. Je pense ici notamment aux

rencontres de l'éloquence, qui ont eu pour thème ces deux dernières années l'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que les réseaux sociaux. Je pense également au projet Ô Lab citoyen, dédié cette année aux questions du vivre ensemble, tout comme un quart des projets Ermès.

Un autre temps fort pour faire réfléchir les élèves à ce sujet qui les touche est notre Festival des jeux vidéo, qui inclue une dimension éducative, en mettant en avant la nécessité d'avoir un usage raisonné et responsable des réseaux sociaux, un temps fort pour lequel nous nous associons avec des partenaires comme la CNIL, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ou encore la structure spécialisée e-enfance.

Au-delà de ces initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de notre action pour accompagner nos collégiens sur le chemin d'une citoyenneté éclairée, basée sur le respect de l'autre, nous avons également engagé plusieurs actions en matière de santé mentale, bien que la santé scolaire ne fasse pas partie de nos compétences départementales.

Dans cette logique, le Département a initié, depuis cette rentrée scolaire, une formation spécifique de gestes aux premiers secours en santé mentale pour les médiateurs dans les collèges et pour les personnels médico-sociaux, afin d'améliorer la détection des troubles qui affectent malheureusement de plus en plus de nos jeunes. Cela s'inscrit de façon naturelle dans le prolongement de l'action de nos SST, au sein desquels les psychologues présents sont amenés, en lien avec les parents, à évaluer les situations pour orienter les enfants vers les différents partenaires locaux du territoire.

Le harcèlement peut être un facteur déclenchant ou aggravant de problèmes de santé mentale chez nos jeunes. Il y a quelques minutes, lors de nos débats autour de l'avis du Conseil départemental sur le Plan régional de santé, nous avons indiqué que la prévention et la santé mentale, y compris, voire surtout, de nos jeunes sont des priorités de notre stratégie départementale. Cela s'applique donc pleinement aux situations de harcèlement, qui pourront être traitées dans le cadre d'une feuille de route opérationnelle départementalisée en lien avec nos partenaires compétents en matière de santé, à savoir l'ARS, l'Éducation nationale, les Conseils locaux de santé mentale, les trois Groupements hospitaliers de territoire psychiatriques des Hauts-de-Seine, la Maison des adolescents.

L'engagement de tous est nécessaire pour amplifier les efforts que nous avons initiés, notamment avec la création de l'Institut du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent, pour prendre en charge nos enfants de l'ASE confrontés à des psychotraumatismes, ou encore avec le travail de prévention et de repérage des troubles potentiels que nous menons dès la prénatalité.

Vous le voyez, nous sommes déjà résolument engagés dans le cadre de nos compétences, et même au-delà, pour lutter contre ce fléau que constituent le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle politique jeunesse, le Président Siffredi nous a demandé d'aller plus loin et d'étendre nos actions en la matière en intensifiant nos efforts sur la tranche d'âge des six - vingt-cinq ans, afin de toujours mieux prévenir, détecter et traiter.

Les services travaillent actuellement sur ce volet important de notre action tournée vers la jeunesse altoquébécoise pour élargir nos interventions à toutes les parties prenantes : jeunes harcelés, sensibilisation des potentiels harceleurs, travail avec les témoins, le tout en partenariat avec l'Éducation nationale, les personnels des établissements scolaires et, bien entendu, les parents d'élèves.

Dans ce combat collectif, le Département, fidèle à son ADN d'acteur majeur des solidarités, est en première ligne pour ce qui relève de son champ d'action, afin de permettre à notre jeunesse de s'épanouir pleinement à l'école, au collège, au lycée, mais aussi en dehors.

M. le Président.- Merci, Monsieur Franchi.

EXAMEN D'UN VŒU

Vœu présenté par Madame Astrid Brobecker au nom du groupe Écologistes et Socialistes relatif au soutien alimentaire.

J'ai également un vœu qui est présenté par Madame Brobecker.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Ce vœu a germé quand on a rencontré les associations lors des forums d'associations : elles nous disaient qu'elles risquaient de ne pas pouvoir distribuer des repas ou, en tout cas, d'être sur des critères d'été et pas les critères d'hiver. Un article du *Parisien*, hier, sur un local des Restos du Cœur à Clamart, fait que ce vœu nous paraît encore plus d'actualité.

Je vous le lis.

Considérant les hausses importantes des prix de l'alimentation qui ont atteint encore près de 5 % en septembre 2023 selon l'Insee ;

Considérant que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé entre 2011 et 2022 d'après le réseau d'aide des Banques alimentaires ;

Considérant que pour manger quatre cents grammes de fruits et légumes par jour (portion recommandée par le Programme national nutrition santé), une famille de deux adultes avec deux enfants doit dépenser entre 117 € et 222 € par mois, soit entre 9 % et 16 % d'un SMIC net mensuel ;

Considérant qu'une mauvaise alimentation est responsable de plus de 40 % des décès liés à des maladies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, d'après un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2017 ;

Considérant les difficultés subies par les associations d'aide alimentaire face à l'accroissement exceptionnel des bénéficiaires auxquels elles doivent apporter secours, et qui impactent leur capacité à répondre aux besoins urgents et déstabilisent leur fonctionnement ;

Le Conseil départemental fait le choix :

- d'instaurer des chèques solidaires pour les personnes isolées, les couples sans enfant, les familles avec enfants ou les femmes enceintes, les personnes sans aucune ressource ou avec de faibles ressources ;

- d'accorder les subventions supplémentaires qui seront demandées par les associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire afin d'assurer leurs missions essentielles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous sommes conscients des difficultés que rencontrent un nombre croissant de nos concitoyens, compte tenu des charges importantes auxquelles ils font face au quotidien pour se nourrir, comme vous le rappelez, mais aussi pour se loger, pour payer leurs factures d'énergie, pour se déplacer ou encore pour se soigner.

De façon constante depuis la crise du Covid, notre Département a renforcé tous ses dispositifs pour les aider davantage et les équipes de nos SST, pour lesquelles nous ne cessons de recruter des travailleurs sociaux, sont tout particulièrement mobilisées pour les accompagner efficacement et rapidement et pour limiter le nombre de situations de non-recours aux droits.

C'est le sens du renforcement de notre maillage territorial, pour garantir à la fois la proximité de ces services publics avec les antennes locales et les dispositifs d'aller vers et l'accompagnement global indispensable pour prendre en compte l'ensemble des difficultés de nos concitoyens.

C'est le sens aussi du renforcement du FSL, pour simplifier la mobilisation de ces aides qui représentent désormais plus de 6 M€ par an, comme du nouveau règlement d'aides à l'habitat privé, dont nous avons pu mesurer les résultats lors de cette séance même et qui vont bien au-delà des prévisions que nous avons faites pour cette première année de mise en œuvre.

C'est le sens encore du programme départemental d'aides financières individuelles, qui ne relève pas d'une obligation légale du Département et qui permet de mobiliser rapidement des aides en faveur des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité, qu'il s'agisse d'aides de première nécessité, dont l'aide alimentaire, d'aides pour l'accès aux soins, d'aides à la mobilité ou d'aides à l'hébergement.

Ces mesures sont mises en place par nos SST, et afin d'identifier les personnes qui en ont besoin mais qui n'en font pas nécessairement la demande, elles s'appuient sur une démarche partenariale forte, en lien avec les CCAS de vos Communes, les épiceries sociales, la Conférence Saint-Vincent, la Croix-Rouge, le Secours Catholique et le Secours Populaire, avec lesquels nous entretenons des liens étroits et constants.

Alors que ces aides prenaient auparavant la forme de bons du Trésor échangeables contre des espèces dans une trésorerie ou de chèques d'accompagnement personnalisé distribués par les régies, elles passent désormais par la carte Cohésia, qui est

activable en quelques jours et rechargeable à distance. Cela simplifie considérablement la vie des bénéficiaires qui évitent ainsi de longues démarches.

Le Département assure donc déjà la distribution d'aides alimentaires que vous appelez de vos vœux en direction des publics que vous avez évoqués et l'instauration de chèques solidaires comme vous le proposez constituerait en réalité un retour en arrière et une nouvelle source de complexité pour nos concitoyens.

En ce qui concerne les subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire, le Département, comme je l'ai indiqué, se tient à leurs côtés, non seulement en fonctionnement, pour leur permettre de répondre à l'augmentation des besoins, mais aussi, quand cela est nécessaire, en investissement, pour qu'elles disposent de conditions adaptées à l'exercice de leur mission d'intérêt général.

C'est ainsi que nous engageons les travaux de réaménagement et de modernisation des locaux qui nous appartiennent et que nous mettons à disposition des Restos du Cœur pour leur centre à Saint-Cloud, où nous avons mobilisé un montant de 600 000 €. Le Président départemental des Restos du Cœur vient d'ailleurs de m'écrire pour saluer l'engagement de notre collectivité et pour remercier le Département pour « *sa détermination sur la réalisation de ce projet* ».

C'est une même détermination qui nous anime pour accompagner et soutenir le fonctionnement de l'ensemble des associations qui agissent dans ce domaine. Ainsi, les subventions que nous versons aux Restos du Cœur, à la Croix-Rouge, à la Banque alimentaire, au Secours Populaire, au Secours Catholique et au Chaînon Manquant ont augmenté de 16 % entre 2020 et 2021, puis de près de 18 % cette année par rapport à 2022, soit bien plus que l'inflation que vous évoquez.

Bien évidemment, dans le cadre du dialogue que nous entretenons avec ces associations, nous serons attentifs aux besoins qu'elles pourront formuler, et comme nous le faisons chaque année, nous réévaluerons le montant de nos subventions pour être à la hauteur des besoins que cela nécessiterait.

Au vu de ces éléments que je viens de vous donner, le vœu que vous présentez aujourd'hui consiste donc simplement à dire que le Département fait le choix de continuer à exercer ce qu'il fait déjà et qu'il remplit d'ores et déjà et à promouvoir auprès de nos concitoyens les dispositifs qui sont mis en place. Votre vœu est déjà pleinement satisfait, donc je ne vois pas l'intérêt de ce vœu et je vous demande de bien vouloir le retirer,

puisqu'on le met déjà en œuvre, et ce que vous nous demandez, c'est de revenir en arrière, en complexifiant le système qu'on a simplifié.

Est-ce que vous le retirez ? C'est déjà satisfait, Madame, on fait déjà ce que vous demandez. Vous nous demandez simplement de revenir à un chèque dont plus personne ne voulait, qu'on a simplifié...

Mme Brobecker.- Non, mais sur des subventions exceptionnelles qu'ils pourraient vous demander...

M. le Président.- D'accord, très bien, vous ne le retirez pas.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ?

L'Opposition.

Qui est contre ?

La Majorité.

Merci, la séance est terminée.

(La séance est levée à 12 heures 13)

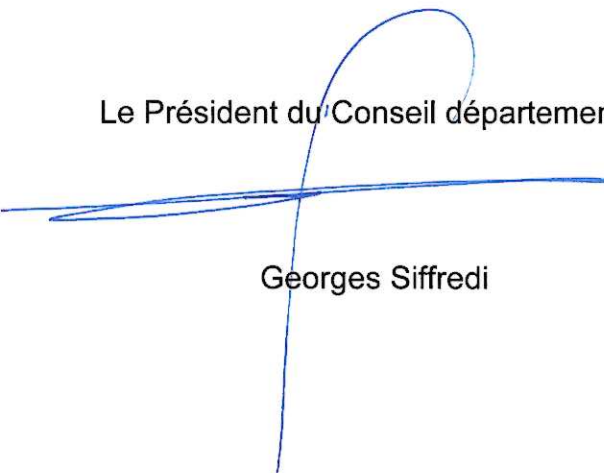
-:-:-:-

Le secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi